

RAPPORT ANNUEL 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

39_DE-084-248400293-20251208-DE08122025

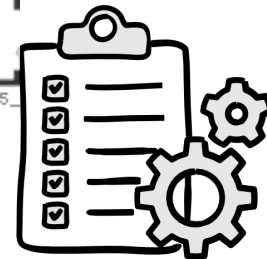
Sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés.



Table des matières

Gouvernance et pilotage	3
Les compétences des Sorgues du Comtat	5
Le territoire desservi	7
Tourisme	8
Economie	9
Les déchets : un enjeu majeur	10
Les déchets aux Sorgues du Comtat	11
Chiffres clés en 2024	12
La prévention des déchets	13
Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés	15
La sensibilisation	18
Le World Clean Up Day	20
Focus sur les déchets abandonnés	22
La collecte des déchets	24
> La flotte de véhicules	25
> Modalité et fréquences de collecte	26
Les ordures ménagères résiduelles	28
Les emballages et les papiers	29
Le verre	31
Les biodéchets	32
Les déchets verts	35
Les textiles	37
Les déchets occasionnels	39
Les éco-organismes	46
Les encombrants	54
Les déchets agricoles	56
Les autres filières de traitement	57
Les performances de collectes	58
Indicateurs pas communautés	60
Le traitement des déchets	62
Participation au syndicat	64
Traitement et valorisation des déchets	65
Bilan financier	66
> Budget	66
> Dépenses	67
> Recettes	68
Axes d'amélioration pour 2025	70
Projets pour 2025	71
Annexes	72

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 /12/2015, le président de la communauté de communes doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, un document des usagers.



Gouvernance et pilotage

- **CITEO : Plan de performance des territoires**

Depuis 2018, CITEO et sa filiale Adelphe, mènent le Plan de performance des territoires pour accompagner les collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages ménagers. Objectif : simplifier le geste de tri des citoyens, collecter plus et in fine accélérer les performances de recyclage. En 2023, l'agglomération des Sorgues du Comtat s'est engagée dans la mise en place de l'extension des consignes de tri.

- **CITEO : Convention déchets abandonnés**

Réduire les déchets abandonnés sur l'espace public: c'est le sens de cet accompagnement à travers la mise en place d'un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés répondant aux spécificités du territoire. Ce plan est constitué d'une liste d'actions structurées, ciblant des objectifs, des lieux et des publics précis, afin de prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur votre territoire. Concrètement, il se matérialise par la mise en œuvre, concertée, d'actions complémentaires, pérennes, allant du préventif au curatif, en passant par la mesure. L'Agglomération a signée la convention avec CITEO en Mars 2024 pour 3 ans, renouvelable 3 ans et permettant d'obtenir un soutien financier et technique retroactif à partir de 2023.

- **Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires**

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. L'agglomération des Sorgues du Comtat participe au groupe de travail du schéma de cohérence territoriale (SCOT) où l'objectif est de recentrer et optimiser le développement de l'espace Rhodanien.

- **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

En Février 2024, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA) des Sorgues du Comtat a été approuvé. Ce programme précise les objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Le PLPDMA est établi pour 6 ans (2024-2029), il vise un objectif de réduction de 15% du ratio des déchets ménagers et assimilés produit par habitant et par an, d'ici 2030 par rapport à 2010. Ce programme de prévention fait l'objet d'un suivi de performances annuel au travers d'indicateurs. Il s'agit donc d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention des déchets pour le territoire.

- **Région : Contrat d'Objectifs Déchets (COD)**

Le Contrat d'Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la collectivité dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les objectifs poursuivis sont la mise en œuvre effective des objectifs et des règles de la planification régionale des déchets intégrée au SRADDET en date du 15 octobre 2019.

- **ADEME : Contrat d'objectifs territorial (COT)**

Il s'agit d'un contrat destiné à accélérer la transition écologique du territoire et permettant un financement sur 4 ans pour ce faire. Il s'agit d'un outil d'évaluation et d'amélioration continue afin d'engager, de fédérer et de mettre en œuvre des actions dans le but d'atteindre les objectifs de deux référentiels : celui du "Climat-Air-Energie" et celui de "L'Economie Circulaire".

- **Plusieurs études ont été réalisées en 2024 :**

- Optimisation des circuits de collecte

Dans la cadre de la création du futur Pôle Environnement, une étude est en cours afin de centraliser les départs de collecte dans l'objectif d'optimiser les circuits afin de réduire les impacts environnementaux et les coûts. Depuis l'extension des consignes de tri fin 2022, les fréquences de collecte vont également s'adapter à ces évolutions (plus de collecte de tri et moins d'ordures ménagères) pour répondre aux besoins des habitants.

- Diagnostic sur les déchets abandonnés

L'objectif de cette étude est de générer un état des connaissances sur les déchets abandonnés du territoire : où sont-ils concentrés, pourquoi, et quels sont les leviers pour y remédier. Cette étude s'inscrit en parallèle des études menées sur le nettoyage et le plan de propreté de l'Agglomération des Sorgues du Comtat.

Les compétences des Sorgues du Comtat

"Unir les forces de chaque commune tout en respectant leurs identités respectives"

Si le choix des élus s'est porté dès 2001 sur une structure à taille humaine permettant de mieux respecter les identités communales, le nombre important de compétences optionnelles et facultatives transférées par les communes membres montre une volonté forte de mise en œuvre de l'intérêt communautaire.

Compétences obligatoires

- ✓ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- ✓ Politique de la ville
- ✓ Assainissement des eaux usées
- ✓ Développement économique
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ✓ Equilibre social de l'habitat
- ✓ Eau
- ✓ Gestion des eaux pluviales urbaines
- ✓ Aires des gens du voyage
- ✓ Aménagement de l'espace

Compétences facultatives

Environnement et
cadre de vie

Espace verts

Voirie

DECI

Eaux pluviales,
autres que celles
liées à la voirie

Risques majeurs

Milieux aquatiques hors
GEMAPI

Sports, culture et loisirs

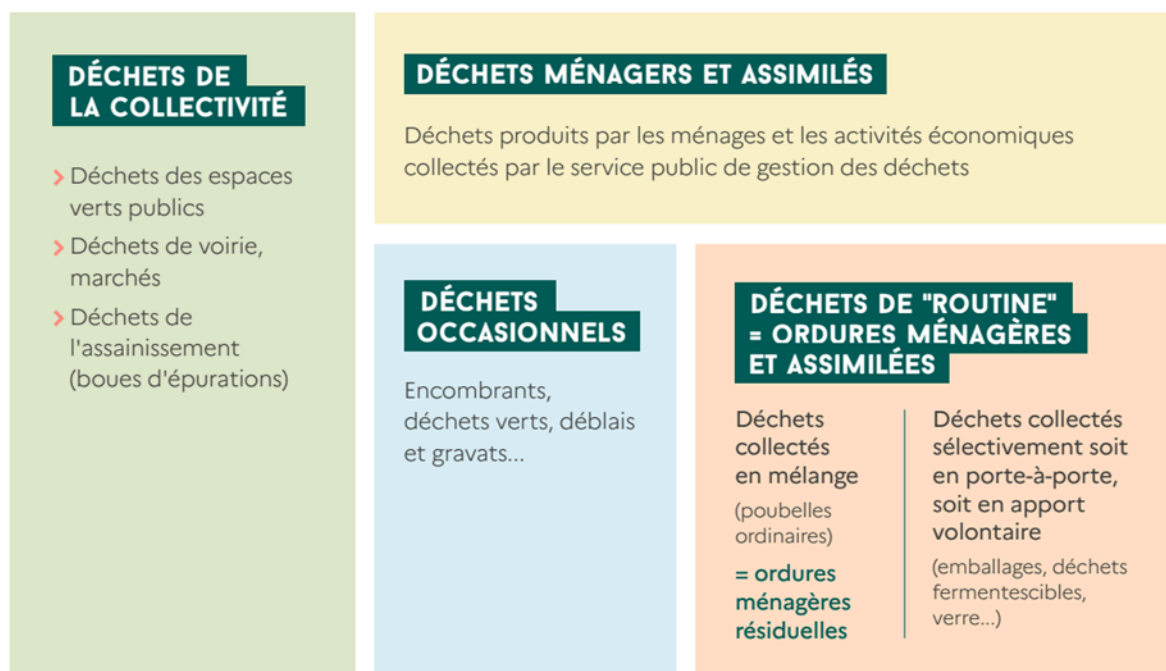
Occupation des sols





La définition du « déchet » : l'article L.541-1-1 du code de l'environnement précise que « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » est un déchet. Les déchets peuvent être ménagers (produits par les familles) ou non ménagers (produits par les professionnels, les entreprises, les administrations, les écoles, les commerçants...).

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (gérés par les collectivités locales)



Source : CGDD

Le service public de gestion des déchets est directement en lien avec le pouvoir de police du maire qui consiste à assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique. Les communes et leurs groupements ont donc la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés, c'est une compétence obligatoire.

Dans le cadre de ses missions et pour s'adapter à la montée en puissance des enjeux environnementaux, la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat développe sur son territoire une politique de gestion durable des déchets avec deux objectifs :

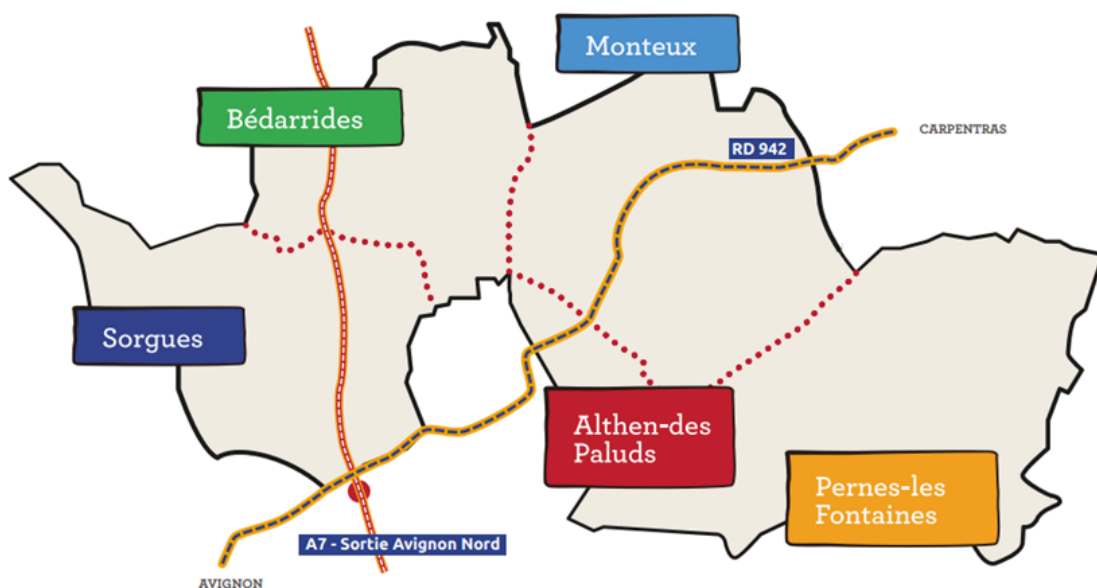
- Assurer un service de qualité aux usagers à coût constant.
- Préserver l'environnement en améliorant les performances de tri et de recyclage de ses habitants, notamment grâce à la sensibilisation au tri à la source et aux éco gestes.

Les cinq communes membres de l'EPCI n'ayant pas le même historique en matière d'organisation de la compétence, l'actualisation se poursuit.

Le territoire desservi

Créée en 2001, la communauté de communes des Sorgues du Comtat est bien ancrée dans le paysage très contrasté du Vaucluse où elle a su trouver sa place aux côtés des autres partenaires de l'aire urbaine d'Avignon et plus largement du Grand Delta Rhodanien.

Depuis le 1er janvier 2022, la communauté de communes est devenue une communauté d'agglomération à la vue du nombre d'habitants (> 50 000 habitants).



5
Communes

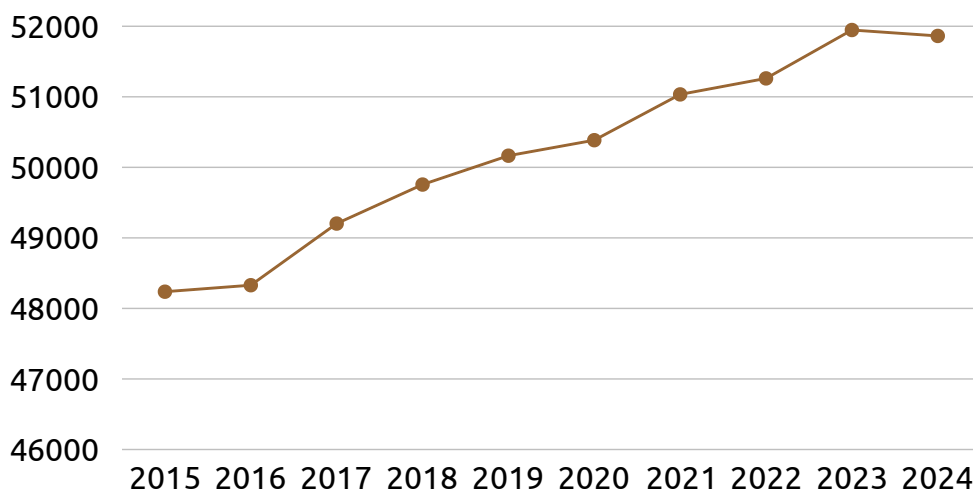


154,7
Km²



51 863
Habitants

● Population CASC 2015-2024



Tourisme

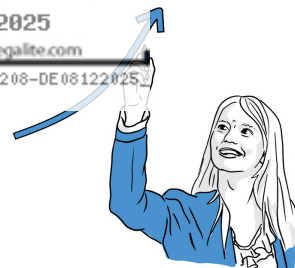


Le secteur touristique représente une activité économique importante sur le territoire des Sorgues du Comtat. Avec 398 hébergeurs, une offre culturelle très riche et une palette d'activités et de paysages variés, la destination « Porte du Ventoux » a une vraie carte à jouer pour s'imposer comme une étape originale pour les visiteurs à la découverte du Ventoux et de la Provence. Cette attraction culturelle et touristique des Sorgues du Comtat génère des emplois, des liens sociaux, mais également des déchets.



Sur le territoire :

- 1,3 millions de nuitées touristiques/an (en hébergement marchand et non-marchand)
- 7 millions d'excursionnistes/an (v)

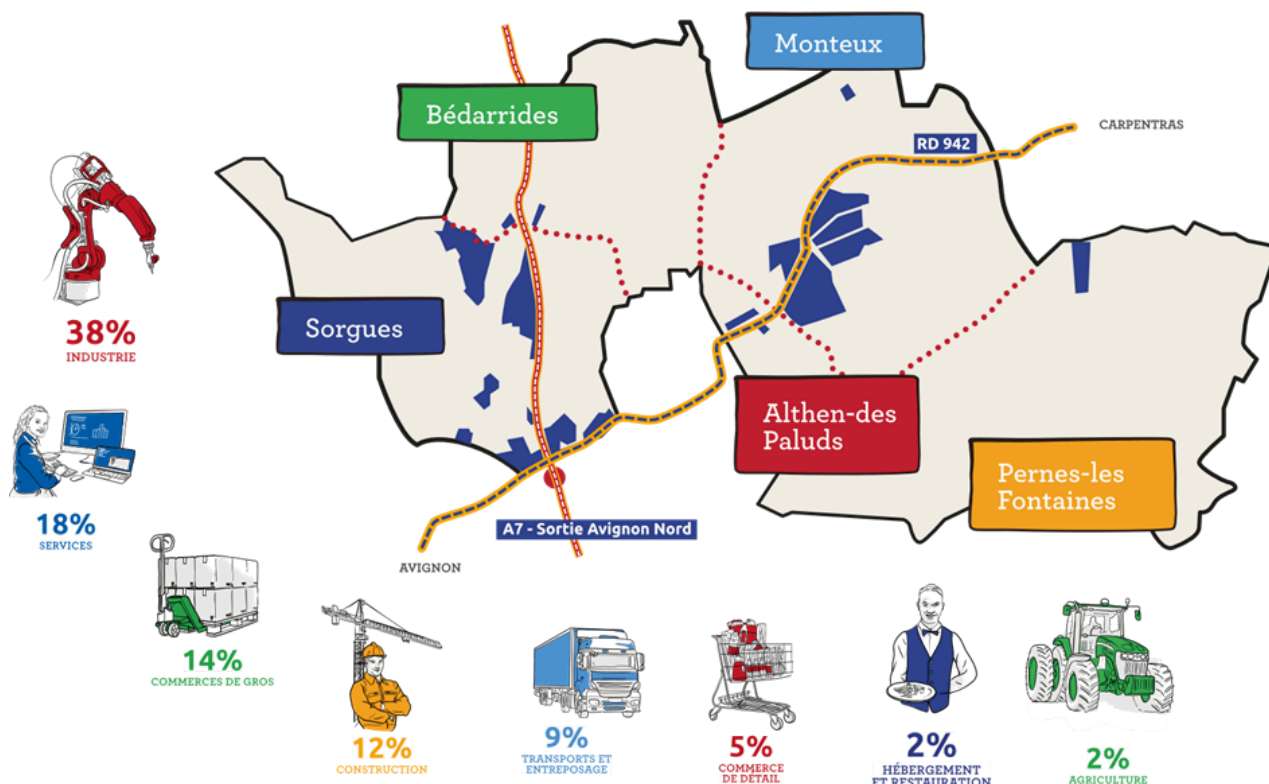


Economie

Un réel dynamisme économique : Les Sorgues du Comtat comptent 25 zones d'activités sur 510 ha regroupant plus de 660 entreprises et près de 7 000 emplois.

En 2024, le chiffre d'affaires total des sièges présents sur les zones d'activités économiques est estimé à plus d'1 milliard d'euros !

Une puissance économique dynamique fondée sur des activités complémentaires : industrie, logistique, commerce, services, artisanat et BTP, avec certaines filières d'excellence telles que l'agro-alimentaire ou les métiers d'art. Avec une agriculture diversifiée et de qualité fondée sur des activités maraîchères, horticoles, et viticoles (Côtes du Ventoux, du Rhône et Châteauneuf-du-Pape), les Sorgues du Comtat se positionnent comme le jardin de l'aire avignonnaise.



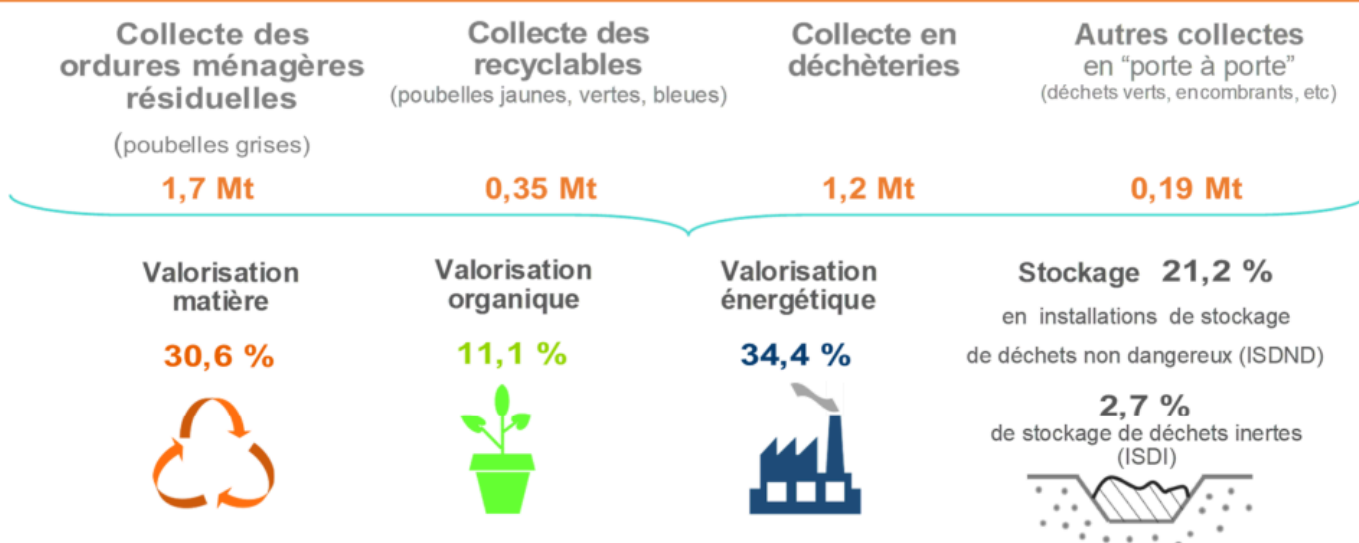
Les déchets : un enjeu majeur

En 2023 en Région PACA, les déchets ménagers et assimilés (DMA) représentent :

- 3 481 000 tonnes collectées par les services publics soit 669kg collectés par habitant (*contre 614 kg/hab en 2021*)
- Dont 1 392 000 tonnes de déchets issus d'activités économiques (DAE) soit 40% des DMA
- La dépense totale affectée à la collecte et au traitement des DMA est estimée à plus d'1,2 milliards d'euros soit environ 223€/hab TTC.



LA DESTINATION DES 3,5 MILLIONS DE TONNES DE DMA COLLECTÉS



42 % des DMA sont recyclés (matière et organique, 50 % à l'échelle nationale) mais la situation progresse. Dès 2025, 55 % des déchets ménagers et assimilés devront être recyclés afin de limiter le recours au stockage

Les déchets aux Sorgues du Comtat



FAIT MARQUANT 2024

Acquisition d'un centre équestre pour la création du futur Pôle Environnement des Sorgues du Comtat qui accueillera les services déchets du territoire. Des travaux sont planifiés courant 2024 et début 2025 avant le lancement opérationnel du site.

Les intérêts de ce nouveau lieu sont multiples : rassembler les agents techniques œuvrant pour la collecte des déchets du territoire, associer les services de prévention et d'exploitation des déchets et optimiser les circuits de collecte avec des départs issus d'un même lieu.



Chiffres clés en 2024



La collecte sélective du tri a évolué sur le territoire avec **+1,1% de déchets recyclables collectés** en 2024 par rapport à 2023 (contre +4,5% entre 2022 et 2023)



En 2024, une augmentation considérable des apports de déchets verts est constatée sur le territoire avec **+14.52% par rapport à 2023**



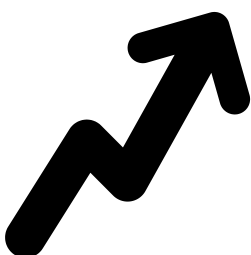
En 2024, une augmentation considérable des apports en déchetteries avec **+9 kilos par habitant par rapport à 2023**



Grâce aux gestes de tri des textiles au travers des colonnes mises en place sur le territoire, la collecte a augmentée de **+13,7%** en 2024 par rapport à 2023



La collecte du verre est en baisse sur le territoire avec **-1%** collecté en 2024 par rapport à 2023



La collecte des déchets sur le territoire a augmenté de **+10 kilos par habitant et par an entre 2023-2024** : nos efforts sont à poursuivre et développer pour réduire la production de déchets du territoire.

LA PREVENTION DES DECHETS

Définition

La prévention des déchets consiste à développer des actions visant à éviter, réduire, voire retarder l'apparition des déchets à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente. Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts sur l'environnement et diminuer le coût de la gestion des déchets pour les collectivités.



Quels sont les leviers pour réduire les déchets ?



Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans l'écoconception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables. La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) instaure une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. Cette directive a été transposée dans le droit français par ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 et clarifie les notions de gestion des déchets.



Quelles sont les priorités de gestion pour les déchets ?

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Cette obligation a été transposée en droit français à l'article L. 541-11 du code de l'environnement, au travers la création d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027. Le présent PNPD constitue la réponse des autorités françaises à l'obligation de la directive-cadre sur les déchets.



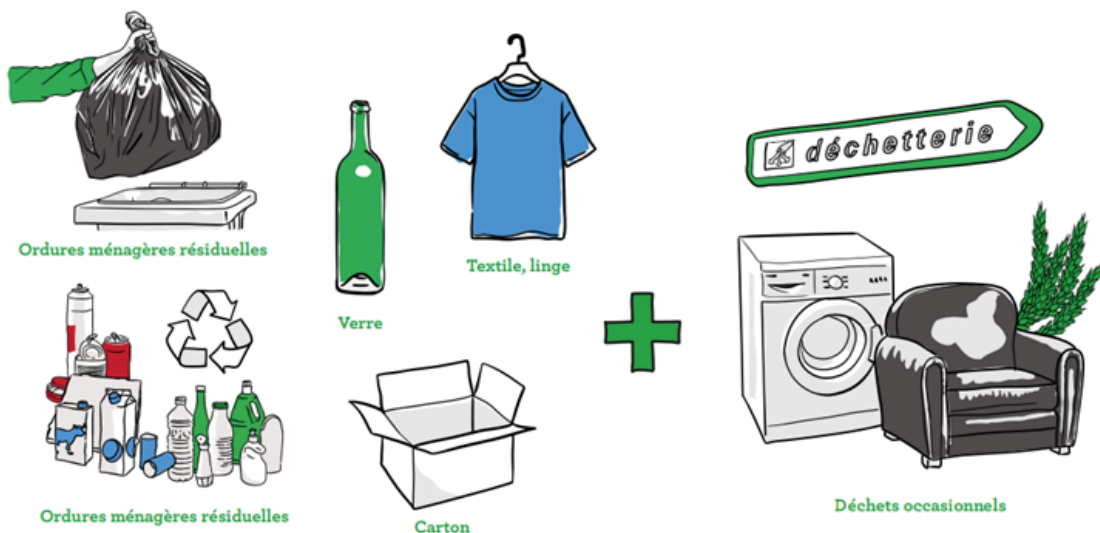
Prévention vs tri : deux gestions à ne pas confondre !

La prévention (ou réduction) des déchets concerne bien l'ensemble des déchets produits par les ménages : ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, verre, ainsi que les apports en déchetteries. C'est pourquoi, la prévention ne doit pas être confondue avec la collecte sélective qui est une solution de gestion des déchets. En effet, le tri et la collecte sélective sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais ne permettent pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Selon ce décret, les collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets, qui fixe les objectifs en termes de réduction et les actions mises en place.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



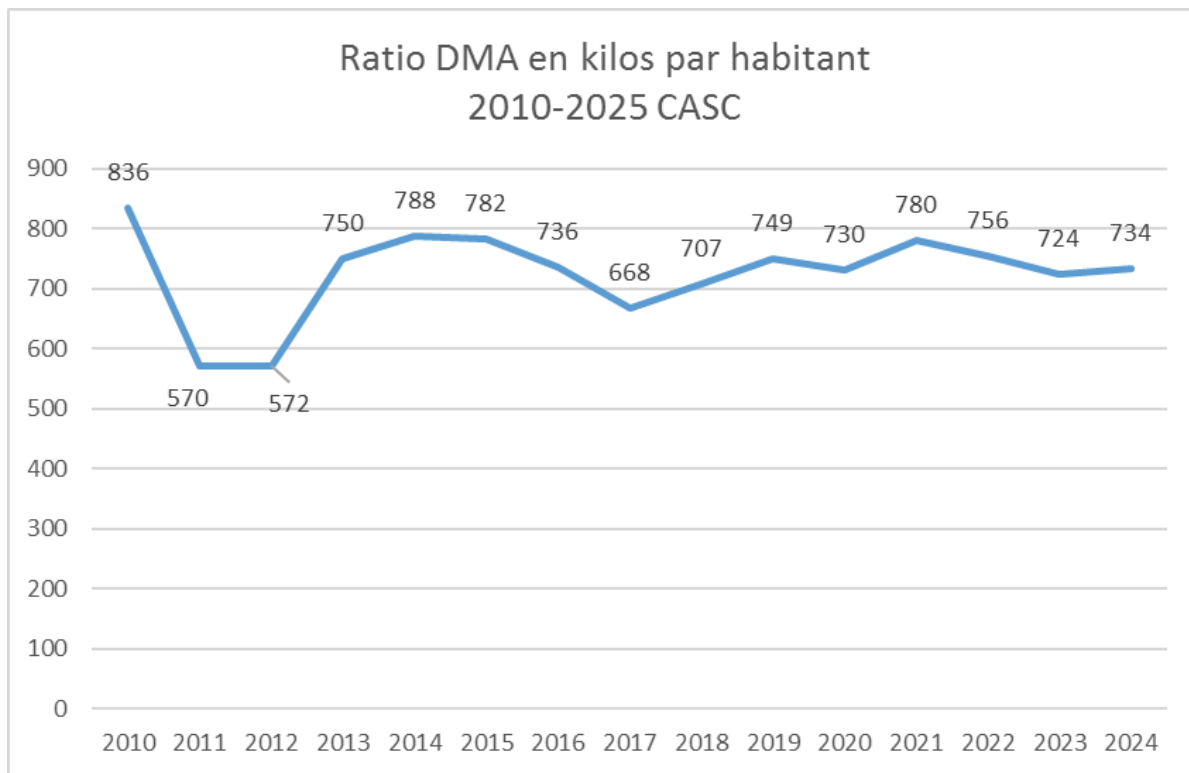
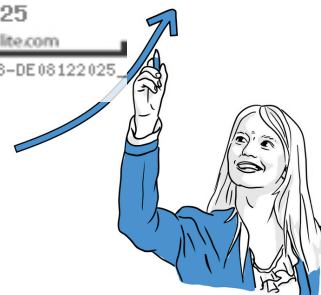
Cadre Réglementaire



LES OBJECTIFS DE LA LOI AGE C À ATTEINDRE D'ICI 2030 (référence 2010)

- Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés en kg/hab
- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Evolution du ratio des déchets ménagers et assimilés en kilos par habitant et par an 2010-2024



Focus

**+10 kilos par
habitant et
par an entre
2023-2024**

**-102 kilos par
habitant et
par an entre
2010-2024**

**-48 kilos par
habitant et
par an entre
2015-2024***

***2015 étant l'année de référence du Programme de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés fixant les objectifs de réduction des déchets à l'horizon
2029**

COMME EN 2023, LA RECRUDESCENCE D'INCIVISMES ET DE DEPOTS SAUVAGES CONTINUE EN 2024



Depuis l'extension des consignes de tri fin Novembre 2022 et la modification progressive des contenants de pré-collecte pour tendre vers une massification des déchets (en favorisant les points collectifs tels que les points d'apport volontaire), les agents et les habitants des Sorgues du Comtat continuent de faire l'affligeant constat d'une augmentation des dépôts sauvages de déchets.

Qu'il s'agisse de dépôts aux pieds des contenants de collecte ou de déchets abandonnés en ville et dans la nature environnante, des efforts restent à fournir pour préserver un cadre de vie qualitatif sur le territoire. Les déchets abandonnés hors des circuits de collecte ont un impact considérable sur l'environnement avec par exemple des plastiques se retrouvant dans les cours d'eau, sur les terres agricoles ou encore intoxiquant la faune et la flore locale



- ✓ Les déchets recyclables de grandes tailles (ex. cartons plus gros qu'une boîte à chaussures) et les déchets spécifiques (ex. déchets verts, produits dangereux, déchets électroniques, mobilier etc...) doivent être apportés en déchetteries.
- ✓ Si un déchet ne peut pas être transporté en voiture jusqu'en déchetterie à cause de sa taille, les habitants peuvent solliciter le service des encombrants du territoire.
- ✓ Souvent, les déchets sont déposés au pied de contenants vides. Il se peut également que des « bouchons » se créent à l'entrée du contenant, il faut alors soit pousser soit prendre une autre trappe d'accès au contenant pour faire son dépôt.

La sensibilisation

En 2024, la Communauté d'Agglomération a poursuivi la sensibilisation auprès du grand public, des professionnels mais aussi des écoles.

Durant cette année nous avons sensibilisé 3 549 personnes, réparties comme suit sur le territoire :



Monteux

1349

Althen

357

Bédarrides

46

Pernes

385

Sorgues

1412

Total

3549



Focus

Nous avons sensibilisé 3 549 personnes soit 631 de plus qu'en 2023 !
Dont 1 568 scolaires au travers de 116 actions de proximité.



Toute l'année, retrouvez nos éco-ambassadeurs sur le territoire au travers de nombreuses actions de proximité



Tenue de stand lors d'évènements



Animations dans vos quartiers



Sensibilisations dans les écoles



Ramassages de déchets dans vos communes



Le World Clean Up Day

Comme tous les ans, nous avons accompagné les communes qui le désirent à l'organisation et la mise en œuvre du World CleanUp Day.



Cette année nous avons pu sensibiliser 681 adultes et enfants durant la semaine !
Soit 635 personnes de plus qu'en 2023 !

	Nombre de personnes sensibilisées	Mégots	Déchets (kg)
Monteux	213	1000	13.1
Althen	209	1500	65
Pernes	53	1250	10
Sorgues	206	NR	964
Total	681	3750	1052.1

Il n'y a pas pu avoir de Clean Up grand public à Pernes-les-Fontaines du fait de la fête du patrimoine.

Exposition photos itinérante pour sensibiliser à la problématique des déchets abandonnés

L'exposition de photos d'art « Sortez de l'ombre, voyez la vie en couleurs. Soyez le relais du bon geste ! » a été inaugurée à Monteux lors de la signature de convention du plan de lutte contre les déchets abandonnés entre Les Sorgues du Comtat et CITEO en 2024.

Elle est composée de 2 parties avec les 'mauvais' gestes (6 panneaux en noir et blanc montrant les actions à ne pas faire) et les 'bons' gestes' (6 panneaux couleurs illustrent les actions positives à adopter) afin de sensibiliser le grand public à la problématique des déchets abandonnés. L'exposition a été proposée aux festivaliers du Green Fest au Lac de Beaulieu et sera en itinérance dans les communes en 2025.



Focus sur les déchets abandonnés

En France 1 % des emballages ménagers mis sur le marché chaque année finit au sol.

Un maillage de dispositifs pour agir concrètement sur les déchets abandonnés du territoire

 AAP Région « Ensemble pour une nature zéro déchet plastique » L'Agglomération est lauréate de l'appel à projets « Ensemble pour une nature zéro déchet plastique » de la Région SUD dont l'objectif est d'encourager les projets innovants et fédérateurs permettant le développement de plans d'actions territoriaux pour lutter contre les pollutions plastiques.	 Charte zéro déchet plastique L'Agglomération est signataire de la charte d'engagement « Zéro déchet plastique », qui vise à réduire durablement sa production de déchets plastiques. L'objectif de cette charte est de fédérer les signataires autour d'engagements communs, de partage d'actions exemplaires et d'évaluations.	 Convention pluriannuelle CITEO PLDA Suite à la signature de la convention pluriannuelle sur les déchets abandonnés en 2024, l'Agglomération bénéficie de l'accompagnement financier et technique de CITEO pour réaliser des actions préventives et curatives afin de réduire les déchets abandonnés du territoire.	 Convention avec ALCOME Alcome est un éco-organisme référent pour la filière REP des produits du tabac. La convention signée en 2023 permet à l'Agglomération de bénéficier d'un soutien financier et technique pour mettre oeuvre des actions concrètes pour réduire les mégots.	 PLPDMA 2024-2029 Dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, un axe dédié à la réduction des déchets abandonnés est fléché afin de corréler les objectifs quantitatifs et techniques à des indicateurs de suivi annuels.	 Stratégie propreté L'agglomération déploie une stratégie propreté ambitieuse et concrète, articulée autour d'actions coordonnées sur le terrain, d'une réorganisation interne pour plus d'efficacité, et de nombreux partenariats locaux pour une action collective et durable.
---	---	---	--	---	--



Selon une étude de la Commission européenne, les mégots de cigarette sont le déchet plastique le plus retrouvé sur les plages européennes, juste après les bouteilles en plastique.

En 2017 déjà, l'association SurfRider identifiait les mégots comme les principaux déchets retrouvés dans l'environnement, qu'il s'agisse des plages, des fonds marins, des rivières ou des lacs. On estime entre 20 000 à 25 000 tonnes la quantité de mégots jetés chaque année en France. Au-delà de la pollution visuelle, ces déchets représentent surtout une source de pollution environnementale :

1/ le filtre contient des matières plastiques (acétate de cellulose) : un mégot peut mettre **plus de dix ans pour se dégrader**

2/ le filtre contient plusieurs milliers de substances chimiques (acide cyanhydrique, naphthalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb3) dont certaines sont toxiques pour les écosystèmes

3/ un mégot jeté par terre et emporté par les eaux aura toutes les chances de rejoindre les mers et les océans

Pour pallier à cette problématique, plusieurs actions sont mises en place sur le territoire des Sorgues du Comtat, en partenariat avec Alcome :



Installation d'une cinquantaine de cendriers muraux dans les centres-ville du territoire



Distribution d'environ 6 000 cendriers de poche gratuits dans les mairies, les offices du tourisme, lors d'évènements



Opérations de ramassage, de massification et valorisation des mégots par un prestataire spécialisé



LA COLLECTE DES DECHETS

Organisation du Service



Au sein du pôle « services techniques et Environnement », le service Déchets est en charge de la compétence obligatoire « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »

Dirigé par une Directrice, il est composé de 61 agents répartis dans trois services.



La CASC assure en régie, c'est-à-dire, avec des moyens humains et matériels propres, la collecte des déchets ménagers et assimilés regroupant :

- Les déchets résiduels et emballages recyclables produits par les ménages.
- Les déchets dits « assimilés », c'est-à-dire, issus des activités économiques artisanales et commerciales qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.
- Les déchets occasionnels collectés essentiellement en déchetteries.



La flotte de véhicules

La plupart des tournées sont programmées en trois secteurs au départ des centres techniques de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.



11

Camions benne attribués à la collecte en porte à porte et points de regroupement du sélectif et des ordures ménagères

3

Camions consacrés à la collecte et aux encombrants et 1 camion à la logistique

3

Mini bennes assignées aux collectes en centre villes ainsi qu'à la collecte des cartons

1

Camion grue s'occupe du vidage des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées de tri sélectif et d'ordures ménagères

18

véhicules assurent au quotidien la collecte des déchets

75

circuits de collecte



Les déchets ménagés et assimilés qu'es aqùò ?

Les déchets de la collectivité :

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de la voirie, des marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épurations)

Les déchets ménagers et assimilés :

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.

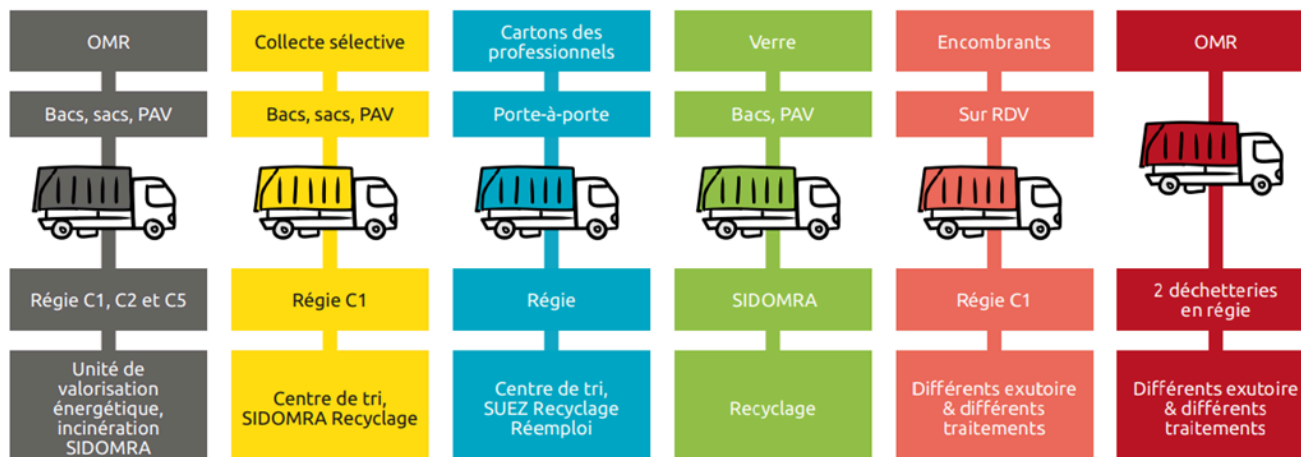
Les déchets de "routine" = ordures ménagères et assimilées :

- Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
= *ordures ménagères résiduelles*
- Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (*emballages, déchets fermentescibles, verre...*)

Les déchets occasionnels :

- Encombrants

Les modalités de collecte



Les fréquences de collecte

Elles dépendent de la taille de la commune et de la densité d'habitat, chaque secteur étant collecté à minima une fois par semaine pour chaque flux.

	Althen-des-Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes-les-Fontaines	Sorgues
Lundi	OM Territoire	OM Centre + ouest	OM Centre + zone 1	OM Centre + zone 1	OM Centre + ouest 1
Mardi		Sélectif zone 1	OM Centre + zone 2 Cartons	OM zone 2	OM Centre + est + sud 1 Sélectif zone 1
Mercredi	Sélectif Territoire Cartons	OM Centre + est	OM Centre Sélectif Territoire	OM Centre Sélectif Territoire	OM Centre + nord + sud 2
Jeudi	OM territoire	Sélectif zone 2 Cartons	OM Centre + zone 1 Cartons	OM zone 1 Cartons	OM centre Sélectif zone 2 Cartons
Vendredi		OM centre	OM centre + zone 2	OM Centre + zone 2	OM Centre + ouest 2 + sud 3 Sélectif zone 3
Samedi			OM Centre + périph		OM Centre + périph

*Une étude pour l'optimisation des circuits de collecte est en cours.
Elle sera effective à partir de Novembre 2025.*

La pré-collecte

L'Agglomération des Sorgues du Comtat assure en régie l'installation, la distribution et l'entretien des matériels de pré-collecte et de collecte.



160 points d'apport volontaire
(+7% par rapport à 2023)
15 620 bacs roulants individuels
(+1% par rapport à 2023)
1 730 bacs roulants collectifs
(-2.3% par rapport à 2023)



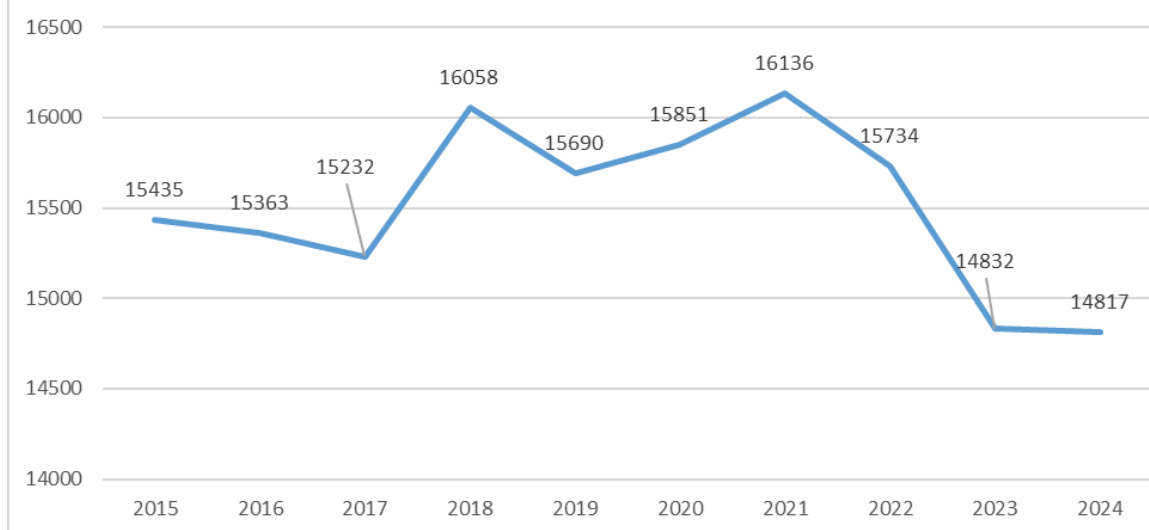
165 points d'apport volontaire
(+10% par rapport à 2023)
16 100 bacs roulants individuels
(+1.9% par rapport à 2023)
670 bacs roulants collectifs
(+11,7% par rapport à 2023)



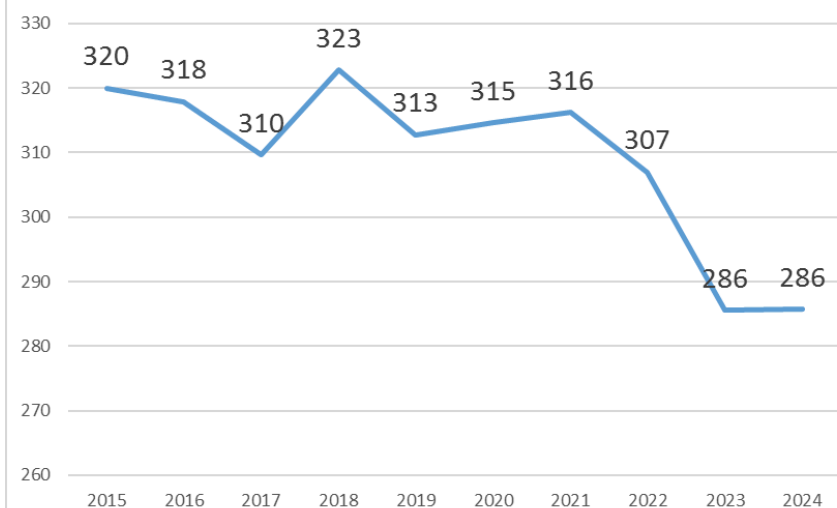
Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des déchets restants, une fois que tous les tris possibles ont été fait : tri des emballages et des papiers, des cartons, du verre, des biodéchets, et de tout ce qui va en déchetterie.

Evolution de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en tonnes entre 2015-2024
Sorgues du Comtat



Evolution du ratio d'OMR en kg / hab
2015-2024
CASC



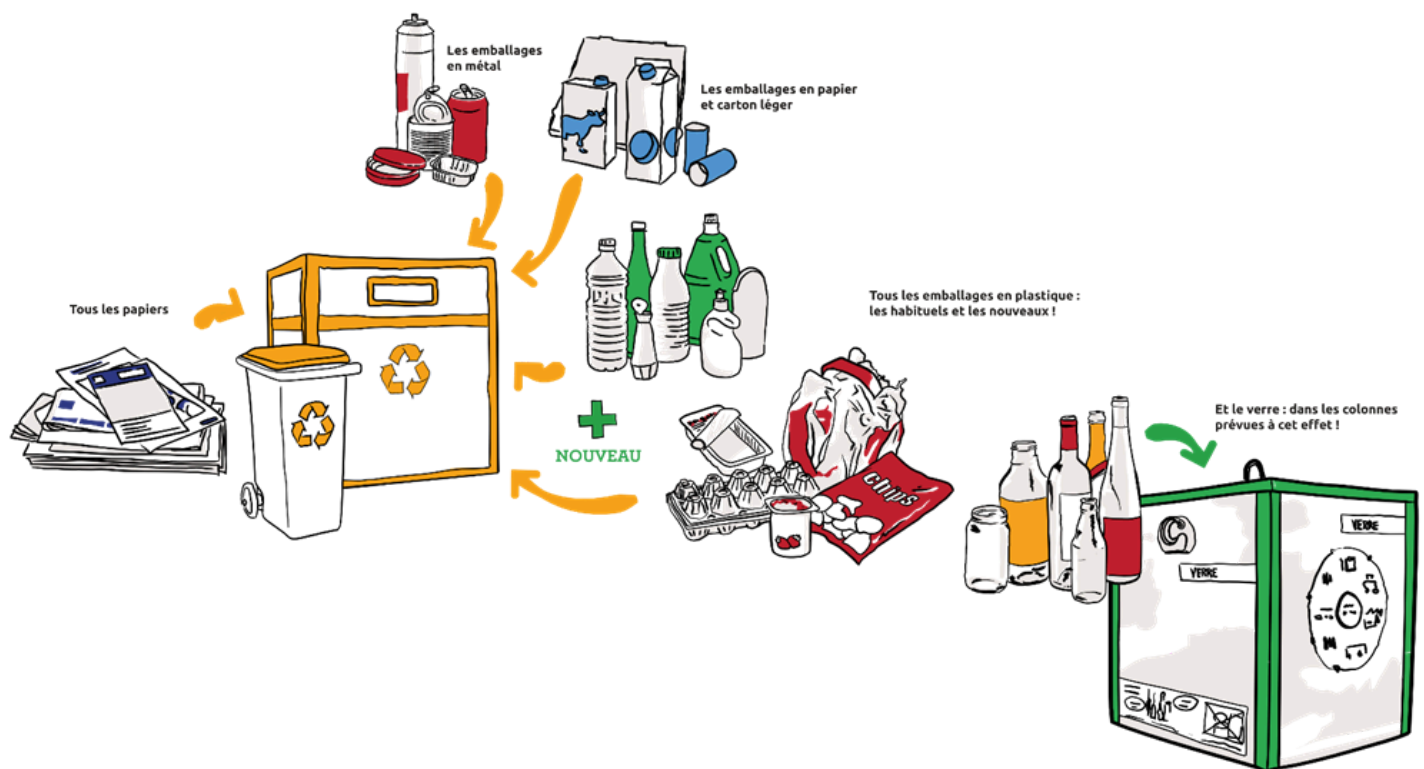
**Variation à la
marge entre
2023-2024
(+0.2kg)**

**-34 kilos par
habitant
entre 2015 et
2024**

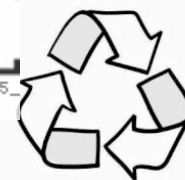
Les emballages et les papiers

Les principaux enjeux à court terme pour atteindre les objectifs de recyclage :

- Accélérer la généralisation du tri à la source des déchets pour recycler 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 : en 2021, 54% de tri à la source des déchets pour recyclage (chiffres régionaux).
- Etendre les consignes de tri des emballages à 100% de la population concernée en 2022 : extension du tri mise en place en 2022 sur le territoire.
- Proposer des solutions pour le tri des biodéchets : 24% des habitants du territoire équipés d'un composteur individuel.
- Maintenir le taux de recyclage de 75 % des déchets issus de chantiers du BTP : en 2021, le taux de recyclage était de 83%.

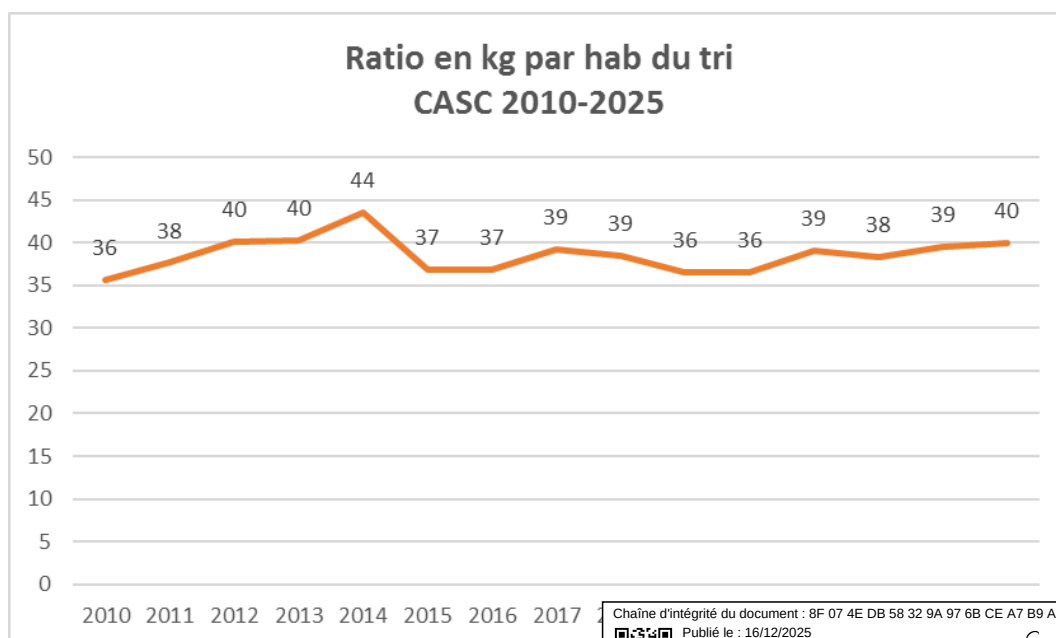
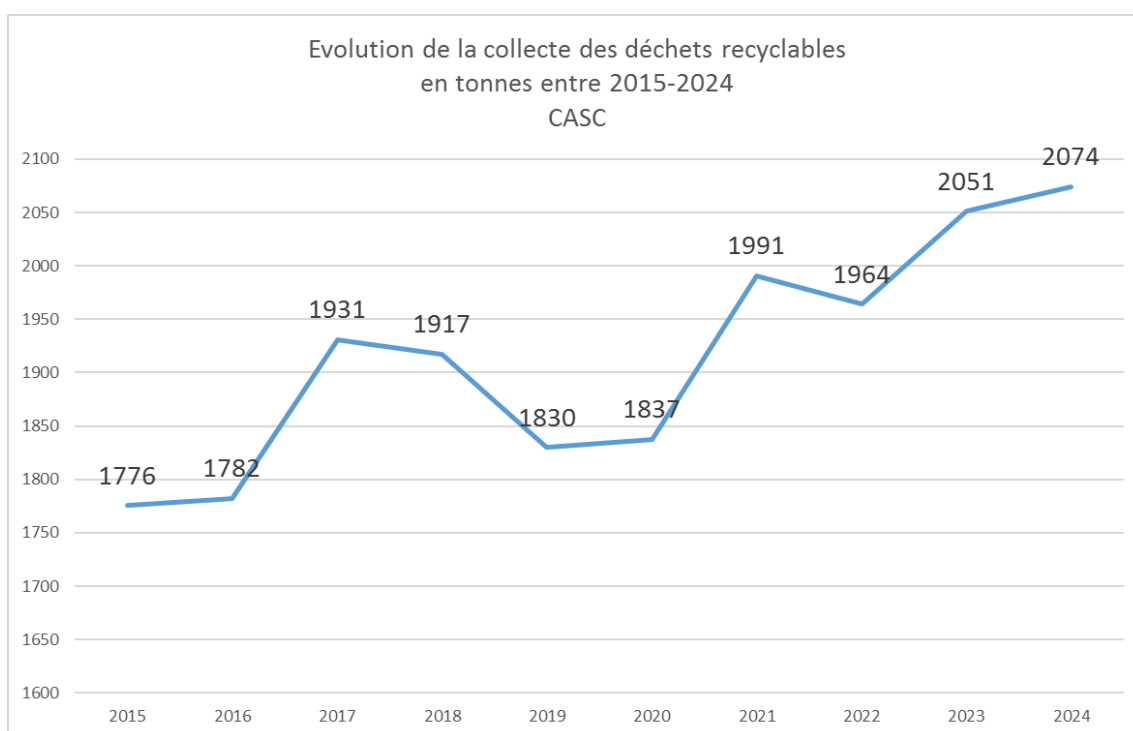


Depuis l'extension des consignes de tri en Novembre 2022, tous les emballages ménagers en plastique se trient, sans exception. Ainsi plus d'hésitation : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes alimentaires, films, blisters et sacs plastiques ou encore tubes de dentifrice... Tout se trie !



L'évolution de la collecte des emballages et des papiers

Le tri des emballages et des papiers est un processus essentiel de gestion des déchets qui vise à réduire l'impact environnemental de nos activités quotidiennes. L'objectif principal de la collecte sélective est de permettre la récupération et le recyclage de certains matériaux. Le papier et le carton, qui peuvent être transformés en nouvelles fibres pour la fabrication de papier et de carton recyclés. Le plastique, qui peut être transformé en granulés et utilisé pour fabriquer une variété de produits en plastique recyclé. Le métal, qui est fondu pour fabriquer de nouveaux produits en métal, tels que des canettes et des pièces d'automobile.



**+1 kg entre
2023 et 2024**

**+3 kg entre
2015 et 2024**

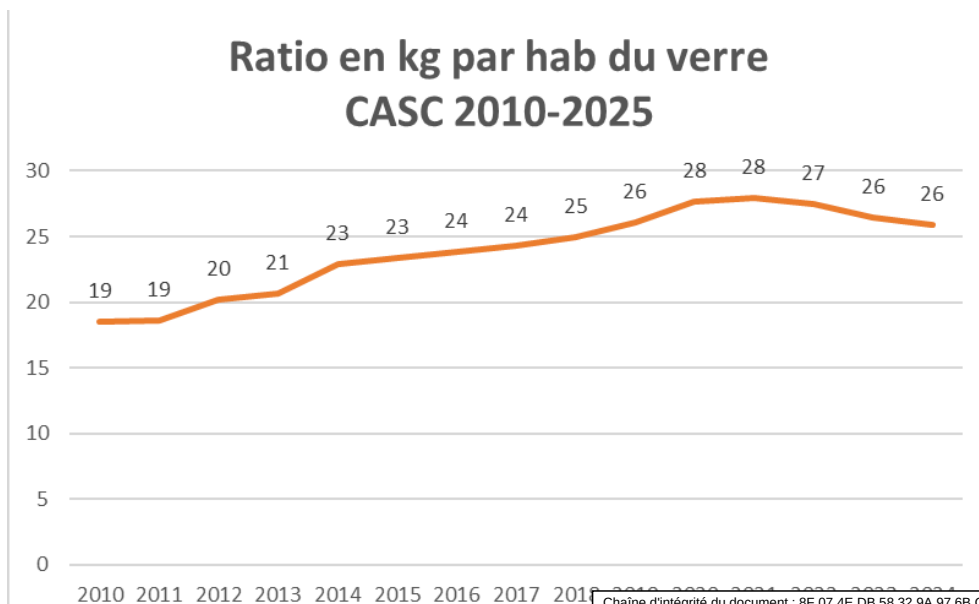
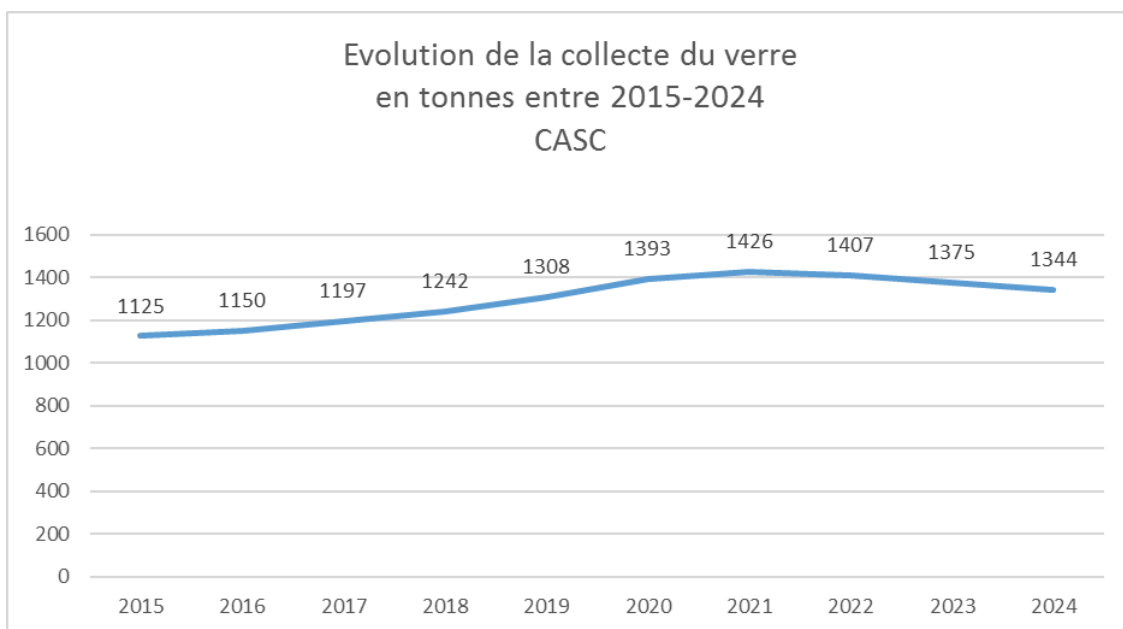


Le verre



Le verre nait du verre, recyclons-le !

Evidemment, tous les verres ne sont pas recyclables. Sachez que seuls les verres d'emballage peuvent être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux, et flacons (verre sodo-calcique majoritairement). Ils doivent être déposés dans les bacs ou conteneurs à verre mis à disposition.



**-1 kg entre
2023 et
2024**

**+3 kilos entre
2015 et 2024**

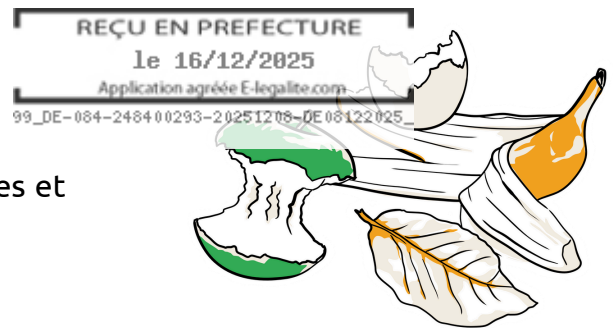
Les biodéchets

Les biodéchets sont composés des déchets alimentaires et des déchets de jardin.

Les composteurs individuels

En 2024 la Communauté d'Agglomération a commencé à distribuer elle-même les composteurs afin de continuer à équiper les logements individuels. 10 distributions de composteurs se sont échelonnées toute l'année, durant lesquelles 523 composteurs ont été distribués, répartis comme suit sur le territoire :

Althen-des-Paluds	29
Bédarrides	63
Monteux	135
Pernes-les-Fontaines	151
Sorgues	145
Total	523

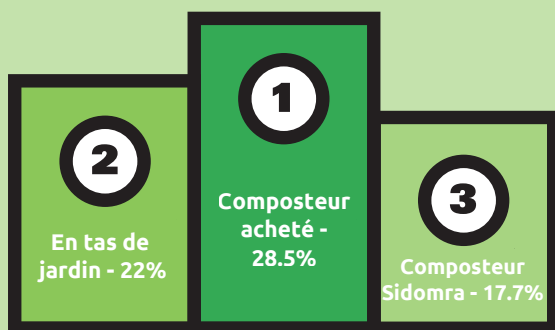


Recueil de données lors des distributions

Nombre de réponses : 409

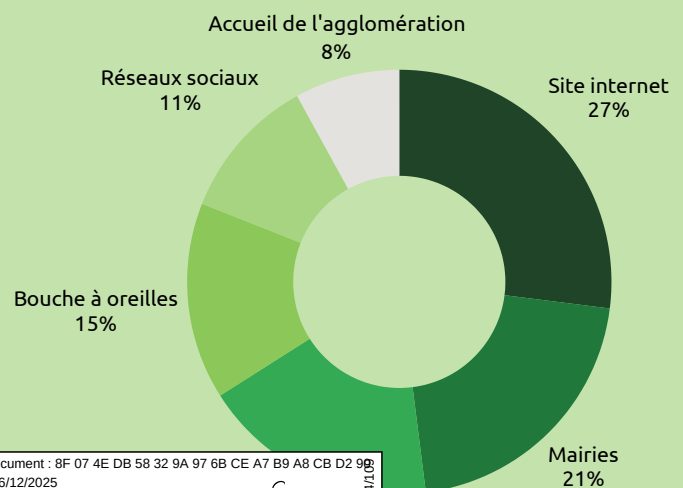
- 67.5% des personnes interrogées ont déjà trié leurs biodéchets.

Top 3 des solutions de compostage :



- 53.8% des personnes interrogées n'ont pas de matières sèches.
- 80.2% des personnes interrogées savent qu'il faut en mettre dans le composteur.
- 60.1% des personnes interrogées ne savent pas qu'il y en a à la déchetterie.

Comment avez-vous entendu parler de la distribution de composteurs par l'agglomération ?



- Pour les personnes qui n'ont jamais trié c'est principalement par :
 - Manque d'information 34.6%
 - Manque de place 15.8%
 - Peur des odeurs 11.3%

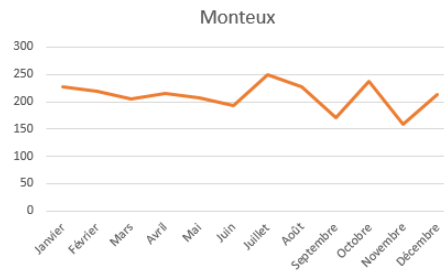
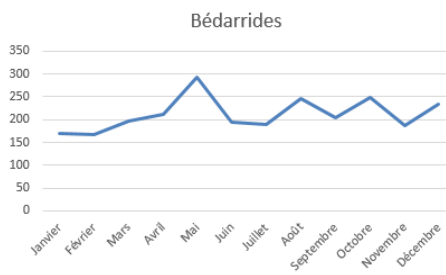
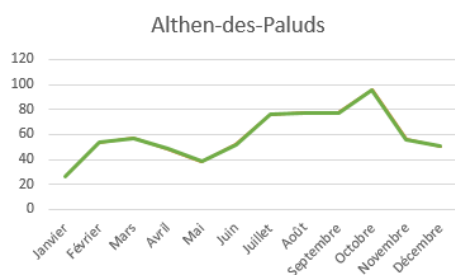
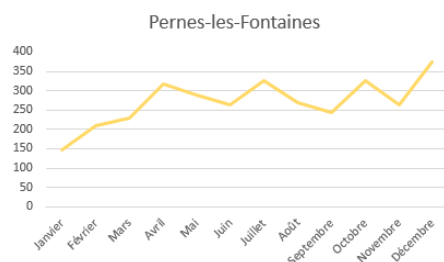
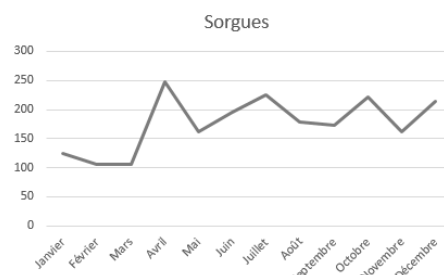
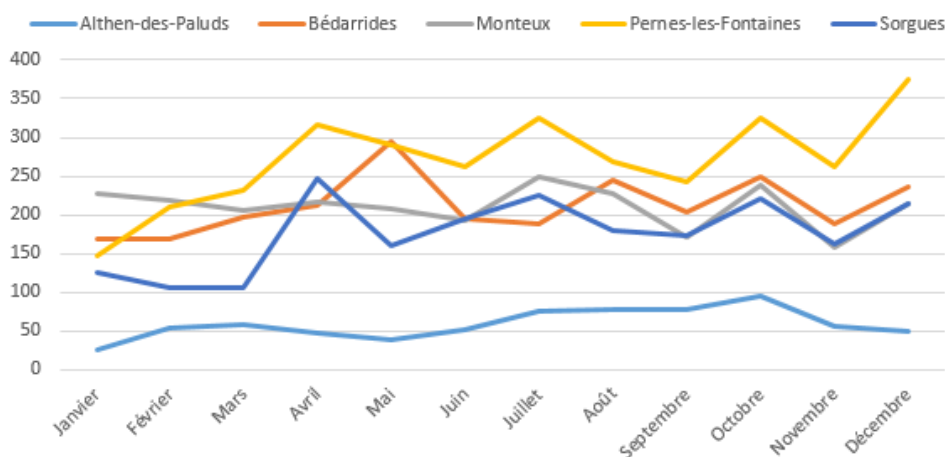
Les Points d'Apport Volontaire (PAV) biodéchets



La collecte des biodéchets en Point d'Apport Volontaire (PAV) s'est étoffée avec l'installation de 8 sites supplémentaires en fin d'année. Un PAV a déjà été ajouté à Sorgues en janvier 2025, un autre suivra dans le courant de l'année. Au total 11.1 T ont été collectées dans les PAV en 2024. Le graphique ci-dessous présente le détail des quantités collectées par mois et par commune (en kg).

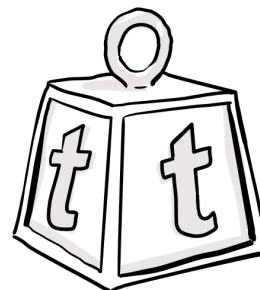
Quantités de biodéchets collectés par mois et par commune en 2024 (en kg) :

Collecte des PAV biodéchets



3,9 tonnes de biodéchets collectés en 2024 aux Restaurants du cœur

Depuis novembre 2023 la Communauté d'Agglomération prend en charge la valorisation des déchets alimentaires des Restaurants du cœur de Sorgues. Cette prise en charge s'est étoffée avec les Restaurants du cœur de Pernes-les-Fontaines en décembre 2024.



3.9T



Les sites de compostage

RECU EN PREFECTURE

1^{er} 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

2 sites de compostage ont été installés :



A l'institut médico éducatif de Monteux, il s'agit d'un site de compostage créé par le FabLab « Bricothèque » de Pernes-les-Fontaines et fabriqué à partir de bois de palettes du territoire.



A la Maison Familiale et Rurale de Monteux, fourni par le SIDOMRA.



Focus

Le site de compostage partagé Avenue Jean Moulin à Pernes-les-Fontaines, où une trentaine de foyers sont inscrits a permis la valorisation de 2.7T de déchets alimentaires en 2024. Une première distribution de compost, à destination des participants, a eu lieu en octobre.



Informations diverses



4 composteurs individuels ont été installés dans des écoles et centres de loisirs du territoire. Ces composteurs à visé pédagogique permettent aux enfants d'avoir une première approche du compostage. Ils sont utilisés pour composter les restes de goûter des enfants et les restes de repas des enseignants.



1023 personnes ont été sensibilisées au sujet des biodéchets au travers d'animations, de formations au compostage ou encore de porte à porte.



Les solutions de tri des biodéchets proposées par l'agglomération ont permis la valorisation de 87.4 T de biodéchets en 2024.

Détail des quantités de biodéchets valorisées (en tonnes) selon les différentes solutions proposées :



Composteurs individuels	69
Collecte PAV biodéchets	11.1
Collecte Restau du cœur	3.9
Composteurs collectifs	3.3
Total	87.4*

Chaîne d'intégrité du document : 8F 07 4E DB 58 32 9A 97 6B CE A7 B9 A8 CB D2 9B

Publié le : 16/12/2025

Par : Christian GROS

Document certifié conforme à l'original

<http://publiact.fr/documentPublic/836299>



Page 66/70

*Le référentiel Ademe est utilisé pour es
individuel, à savoir 60kg de biodéchets/habitants/an.

compostage

Les déchets verts



Les déchets du jardin restent au jardin !



Tontes de pelouse, feuillage, branchage...

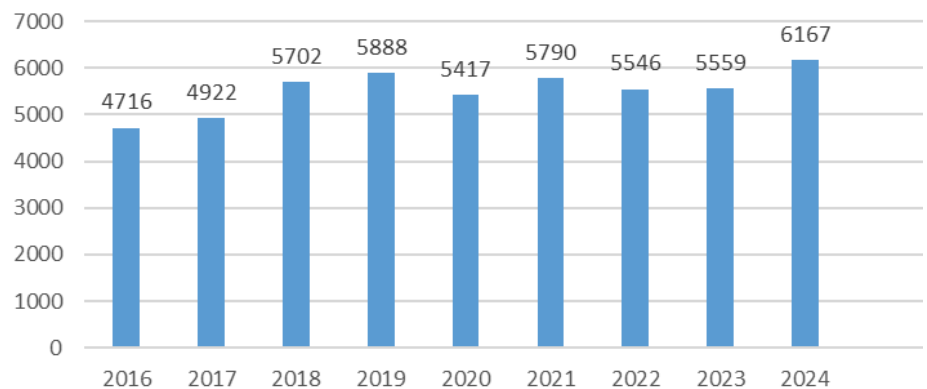
sont valorisables au jardin directement. Ils peuvent être compostés, broyés, utilisés comme paillis afin de protéger le sol de la sécheresse et de l'érosion.

Les apports de déchets verts en déchetterie

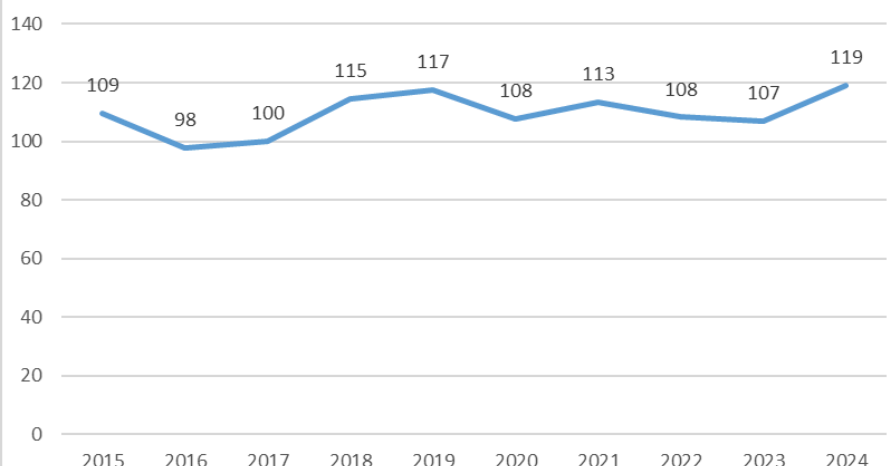
Selon l'Ademe chaque habitant produit en moyenne 160kg de déchets verts par habitant et par an*. En 2024, sur le territoire des Sorgues du Comtat le ratio de déchets verts produit par habitant était de 119 kg. Ce chiffre est plus faible que la moyenne nationale, pourtant les végétaux sont le gisement le plus conséquent collecté dans les déchetteries du territoire. Ils représentent 31% du tonnage total retrouvé en déchetteries.

*chiffre datant de 2023.

Tonnage de déchets verts collectés en déchetteries 2015-2024



Evolution du ratio de déchets produit par habitant et par an CASC 2015-2024



Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est donc interdit par arrêté

Chaîne d'intégrité du document : 8F 07 4E DB 58 32 9A 97 6B CE A7 B9 A8 CB D2 98

Publié le : 16/12/2025
Par : Christian GROS
Document certifié conforme à l'original
<http://publiact.fr/documentPublic/836299>



Limiter les apports de déchets verts en déchetterie

La quantité importante de déchets verts apportés en déchetteries entraîne parfois des problèmes de logistique (rotation des bennes, attente longue pour les usagers, engorgement des déchetteries...). Afin de désengorger les déchetteries mais aussi d'éviter les dépôts sauvages, plusieurs solutions de collecte ont été mises en place :



5 bennes à ridelles livrées chaque vendredi chez les particuliers, sur réservation pour être récupérées le lundi et vidées ensuite en écocentres. Cela permet de désengorger les déchetteries et d'éviter les dépôts sauvages, pour la commune de Monteux.



Chaque jeudi, une collecte de fagots ou en sacs d'un mètre cube maximum, sur inscription, est organisée à Sorgues.



Dans certains lotissements, des bennes sont également posées aux périodes des besoins les plus forts pour la commune de Sorgues.



En début d'année, des points de collecte spécifiques sont aménagés en ville afin de récupérer les sapins.

Les déchets verts : une vraie ressource pour le jardin

Le broyat utilisé en paillage (ex. au pied des massifs, des fleurs, des haies etc...) est un allié des jardiniers. Il permet d'améliorer la structure et la fertilité des sols, il maintient l'humidité et réduit la consommation d'eau, il protège contre la pluie et le froid, limite l'utilisation de produits toxiques et constitue un refuge pour la faune. De plus, pailler le sol limite la pousse des végétaux indésirables. La pratique du mulching (technique consistant à laisser la tonte de pelouse sur place) apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport d'humidité.

Depuis juin 2023, des espaces de don de broyat ont été mis en place dans les deux déchetteries du territoire. Ce broyat est issu de la plateforme de déchets verts située à Althen-des-Paluds. En sensibilisant les habitants et usagers des déchetteries, l'objectif est de changer le comportement des apports de déchets verts en déchetterie et de privilégier un usage in-situ si l'utilisateur a un jardin.

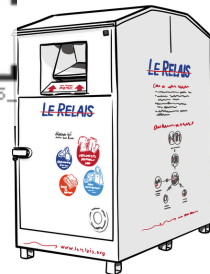


Estimation de 1000m3 de déchets verts broyés sur la plateforme et mis à disposition des particuliers.

Les textiles

REÇU EN PREFECTURE
le 16/12/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400293-20251208-DE08122025
LE RELAIS



Le Relais, un réseau d'entreprises à but socio-économique, leader en France dans la collecte, le tri et la valorisation de textiles usagés, créant localement des emplois avec lequel Les Sorgues du Comtat s'associe.



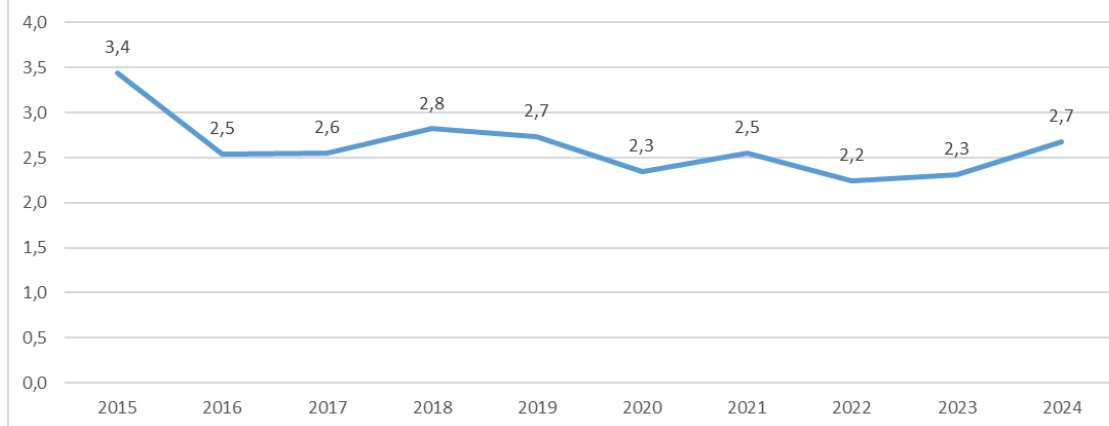
Même abimés ou troués vos vêtements peuvent être valorisés dans les bornes à textiles du Relais

80% des personnes ne portent que 20% de leur garde-robe. Il est donc temps de regarder dans votre placard et de voir ce que vous n'avez pas porté depuis un certain temps et qui pourrait être recyclé !



En 2023 120 tonnes de textiles ont été collectées. Cette année la collecte s'élève à 139 tonnes soit 19 tonnes de plus !

Evolution du ratio de collecte des textiles
en kg / hab
2015-2024
CASC



+ 0.4 kg
entre 2023
et 2024

-0,7 kg entre
2015 et 2024



Le saviez-vous ?

285 douches c'est l'équivalent du volume d'eau nécessaire à la fabrication d'un jean, soit en moyenne 9000 litres.

Opérations textiles dans les écoles



Durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, l'Agglomération a organisée des ateliers sur les textiles en collaboration avec notre partenaire Le Relais.



Grâce à cette action nous avons pu sensibiliser 93 élèves de différentes écoles.

Ils ont pu apprendre le cheminement des textiles de la borne au magasin en passant par les différents procédés réalisés pour le tri de ce flux spécifique.



A la suite du premier atelier avec le Relais, les élèves ont pu apprendre à créer un sac à vrac à partir d'un t-shirt !



COMMUNE	NOM ECOLE	POIDS COLLECTES
Althen-des-Paluds	Ecole élémentaire Simone Veil	207
Bédarrides	Ecole élémentaire Jacques Prévert	45
Monteux	Ecole élémentaire Sénateur Béraud	109
	Siège CASC	130
Pernes les Fontaines	Ecole élémentaire Marie Mauron	146
Sorgues	Ecole élémentaire La Maillaude	157
	TOTAL	794

**794 kilos de texti
dans le cadre**

LES DÉCHETS OCCASIONNELS



DÉCHETTERIE DES JONQUIERS

PERNES-LES-FONTAINES : ROUTE DE VELLERON



DÉCHETTERIE DE SORGUES :

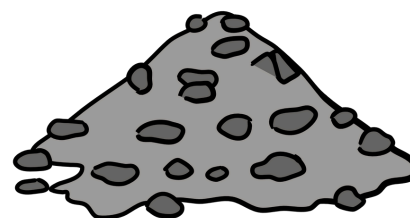
PETITE ROUTE DE BÉDARRIDES



- Les déchetteries des Sorgues du Comtat sont ouvertes aux habitants de la communauté d'agglomération, à savoir les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues. Par extension, en plus des particuliers de ces communes, les déchetteries accueillent également les services municipaux et les professionnels. L'accès aux déchetteries est réservé aux seules personnes ayant leur résidence principale ou secondaire, leur commerce ou leur entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. A titre dérogatoire, les entreprises dont le siège est implanté en dehors des cinq communes membres pourront accéder aux déchetteries à condition de pouvoir présenter un justificatif de chantier sur le territoire.
- Contrôle d'accès : Ce contrôle est soumis à la présentation d'un badge numéroté fourni gratuitement par les Sorgues du Comtat, après examen de la demande déposée par l'utilisateur et contrôle des pièces justificatives. L'accès aux sites est systématiquement soumis au contrôle des agents pour tous les apporteurs, quels qu'ils soient, avec application de quotas sur les quantités apportées, et un accès payant pour les professionnels avec quotas journaliers (sur justificatif d'un chantier sur le territoire obligatoire pour les professionnels extérieurs au territoire).

Tarifs professionnels

Gravats / Encombrants / Végétaux / Bois*	
Professionnels du territoire	30€/m3
Professionnels hors territoire	60€/m3



**Les autres catégories de déchets peuvent être valorisées et les apports ne sont donc pas facturés*

- Les déchetteries ferment leurs portes 10 minutes avant l'horaire indiqué afin que les derniers apporteurs vident leurs déchets et que les gardiens puissent effectuer le rangement et le nettoyage des sites. Les sites sont fermés les dimanches et jours fériés. L'accès aux sites est formellement interdit en dehors des heures d'ouverture.

Horaires d'ouverture 2024



Horaires d'hiver

15 octobre au 15 avril

Lundi - vendredi : 8h30-12h/13h30-16h50

Samedi : 8h-15h50



Horaires d'été

16 avril au 14 octobre

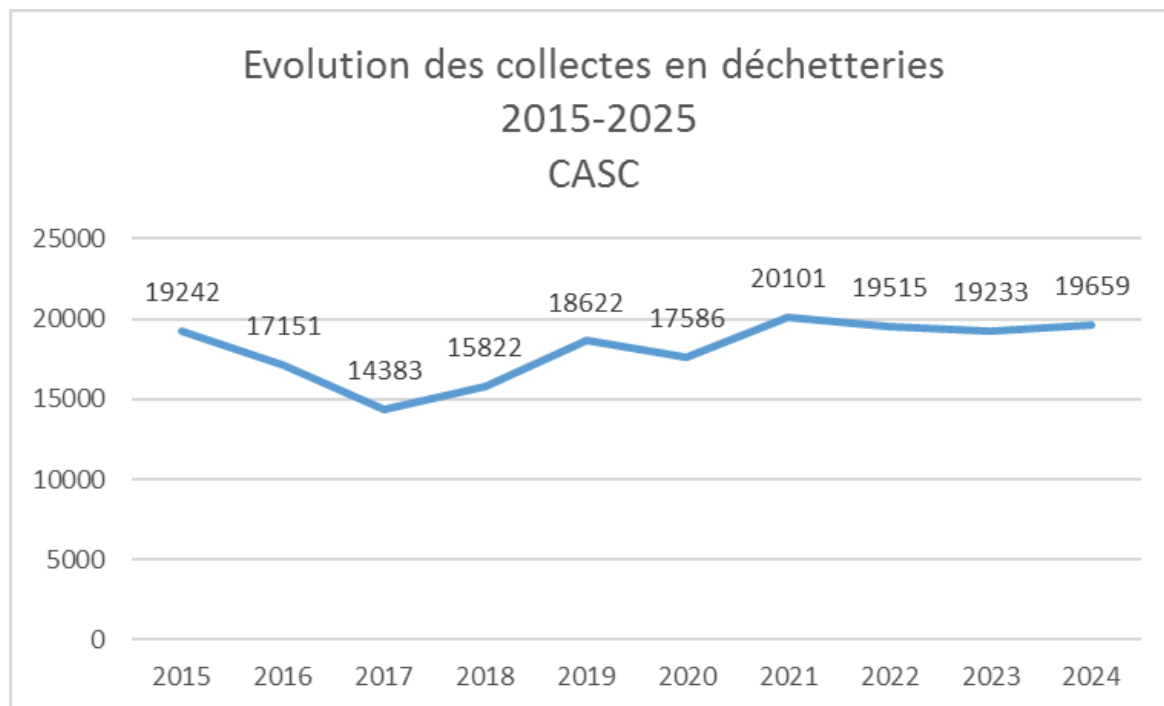
Lundi - vendredi : 8h-16h50

Samedi : 8h-15h50

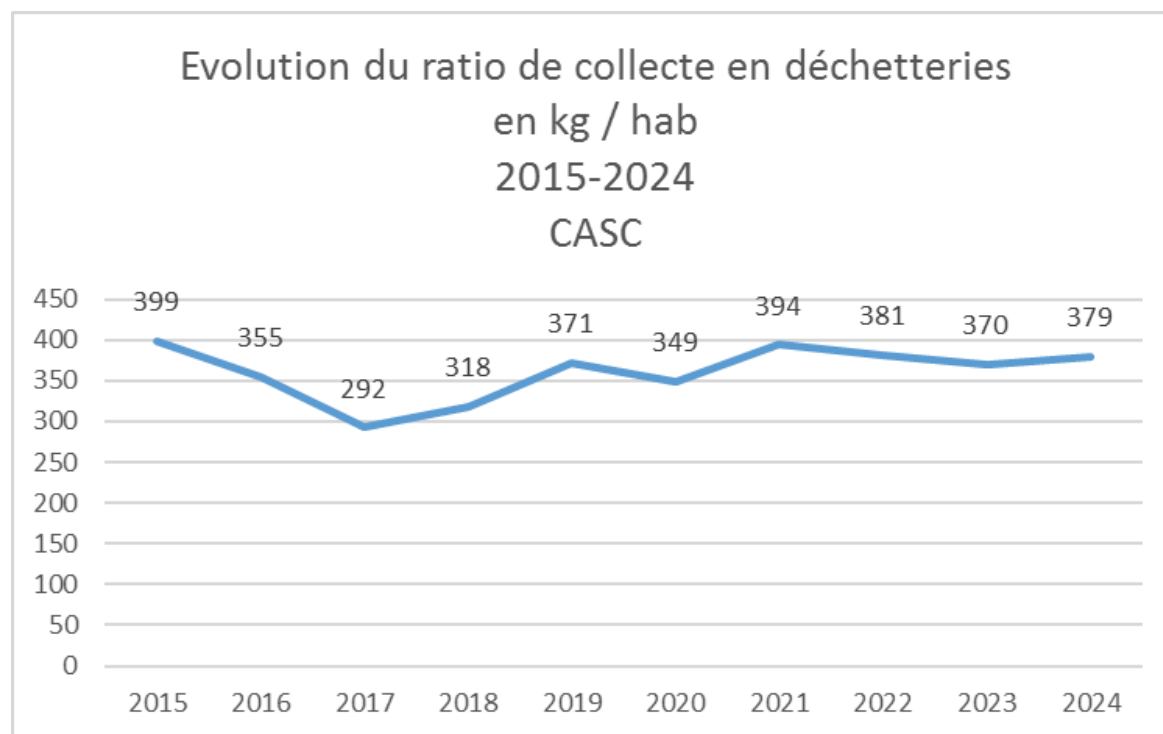
Difficultés rencontrées en déchetteries

- Le contrôle d'accès des professionnels n'est pas toujours aisé pour les agents de déchetteries. En effet, certains professionnels ne respectent pas la réglementation et tentent d'éviter la facturation qui leur incombe. Cela impacte la qualité du service et le coût se répercute sur l'agglomération et par conséquent sur les habitants du territoire.
- Certains usagers sont hostiles avec les agents de déchetteries ce qui crée un climat de tension. En effet, les agents appliquent la réglementation explicitée dans le règlement des déchetteries et ne font que leur travail.
- Le vendredi après-midi et le samedi les camions sont interdits en déchetteries pour éviter la saturation des bennes. En effet la rotation des bennes par les prestataires de collecte est limitée le weekend. Il existe toutefois une exception pour les usagers qui louent un camion de déménagement, tant que le cubage de déchets apporté est respecté, ils peuvent accéder aux déchetteries. Cependant chaque semaine, des tentatives sont faites pour entrer avec des véhicules non-conformes au règlement des déchetteries.

Evolution des tonnages totaux collectés dans les deux déchetteries du territoire



Evolution du ratio de collecte en déchetteries en kilos par habitant et par an



+ 9 kg
entre 2023
et 2024

-20 kg entre
2015 et 2024

Evolution des tonnages collectés dans les deux déchetteries du territoire : focus sur les 6 flux principaux

Pernes-les-Fontaines

En tonnes	Encombrants	Gravats	Déchets verts	Bois	Cartons	Ferrailles
2021	2295	2711	2817	693	312	510
2022	2337	2014	2540	699	295	424
2023	2359	2045	2733	727	291	440
2024	2460	1944	2800	837	290	444
Evolution 2023 - 2024	+4.3%	-5%	+3.3%	+15.1%	-0.3%	+0.9%

Sorgues

En tonnes	Encombrants	Gravats	Déchets verts	Bois	Cartons	Ferrailles
2021	1829	3237	2973	687	257	367
2022	1971	3561	3006	719	272	282
2023	1579	3384	2652	668	264	310
2024	1699	3210.2	3366.8	681.3	192.2	288
Evolution 2023 - 2024	+7.6%	-5.1%	+19.1%	+2%	-27.2%	-7.1%

Coût de traitement de la tonne d'encombrants



146.13€/TONNE*

Chaîne d'intégrité du document : 8F 07 4E DB 58 32 9A 97 6B CE A7 B9 A8 CB D2 9B

Publié le : 16/12/2025
Par : Christian GROS
Document certifié conforme à l'original
<http://publiact.fr/documentPublic/836299>

Sorgues
Comité
MJC

Page 74/108

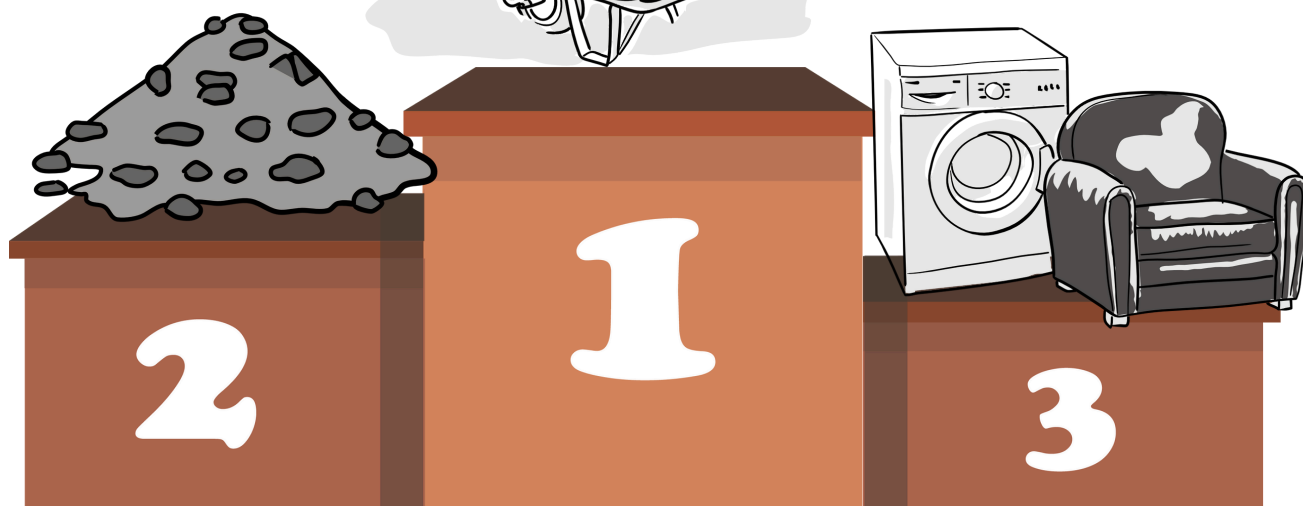
Top 3 des déchets les plus retrouvés en déchetteries en 2024

Déchets verts

Gravats



Encombrants



En 2024, ont été collectés :

- 6167 tonnes de déchets verts, cela correspond à une hausse de 14.52% par rapport à 2023.
- 5154 tonnes de gravats cela correspond à une baisse de 5.07% par rapport à 2023.
- 4159 tonnes d'encombrants cela correspond à une hausse de 5.6% par rapport à 2023.



Zoom sur les encombrants

Collectés en déchetteries et en porte-à-porte, les encombrants sont encore majoritairement éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Les réduire et mieux les valoriser est un enjeu de taille, d'autant que le coût de gestion et de traitement ne cesse d'augmenter.



Quotas et facturation

- › Accès gratuit pour les particuliers et associations du territoire des Sorgues du Comtat avec application de quotas* journaliers et annuels
- › Accès payant pour les professionnels avec quotas* journaliers

*L'application de quotas journaliers permet de gérer au mieux le taux de remplissage des bennes et les rotations afin d'accueillir un maximum d'utilisateurs.

Comptes créés en 2024

1 278 comptes particuliers créés en 2024

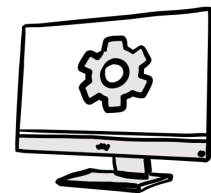
63 comptes professionnels territoires et hors territoires créés en 2024

Evolution du nombre de passages

	2021	2022	2023	2024	% d'évolution en 2023 et 2024
Particuliers et associations	109 746	77 743	88 253	87 957	- 0.33%
Professionnels	2 151	1 541	1 516*	1 683	+ 11.02%

Facturation des passages

	2021	2022	2023	2024	% d'évolution en 2023 et 2024
Facturation	64 483€	41 421,98€	35 315€	47 900.20€	+ 35.64%



LES ÉCO-ORGANISMES



Un éco-organisme est une société de droit privé, souvent agréée par les pouvoirs publics, qui a pour mission de prendre en charge la fin de vie des équipements et objets qui rentrent dans le périmètre d'action d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

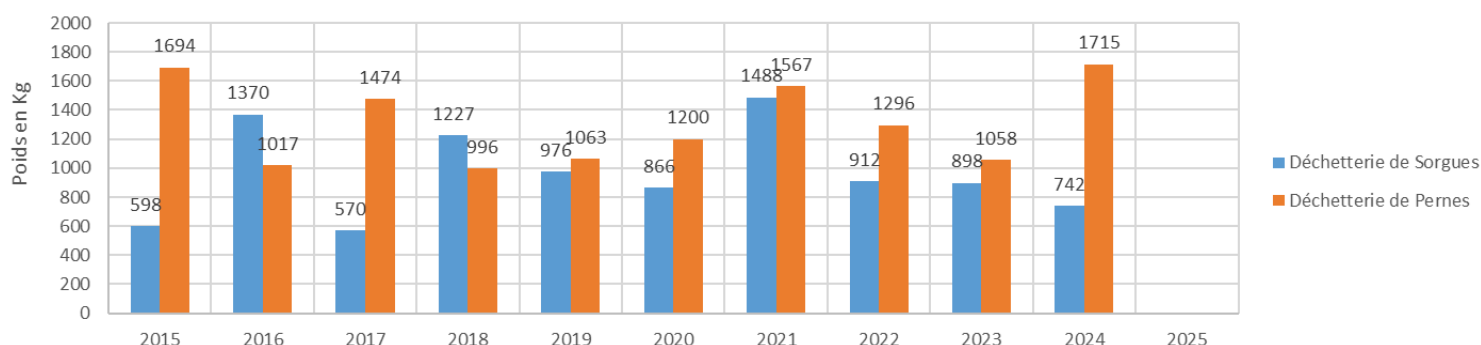
Corepile



Corepile, un éco-organisme, leader en France dans la collecte, de piles avec lequel Les Sorgues du Comtat s'associe.



Evolution du tonnage des piles sur les deux déchetteries de 2015 à 2024

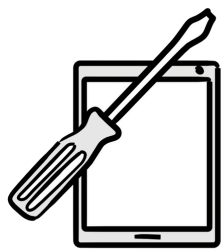


En 2023, 1 956 kg de piles ont été collectés sur les déchetteries du territoire. En 2024, 2 457 kg ont été collectés soit 501 kg de piles supplémentaires.



Focus : le saviez-vous ?

A lui seul, le mercure d'une pile bouton usagée peut contaminer 400 litres d'eau pendant 50 ans !



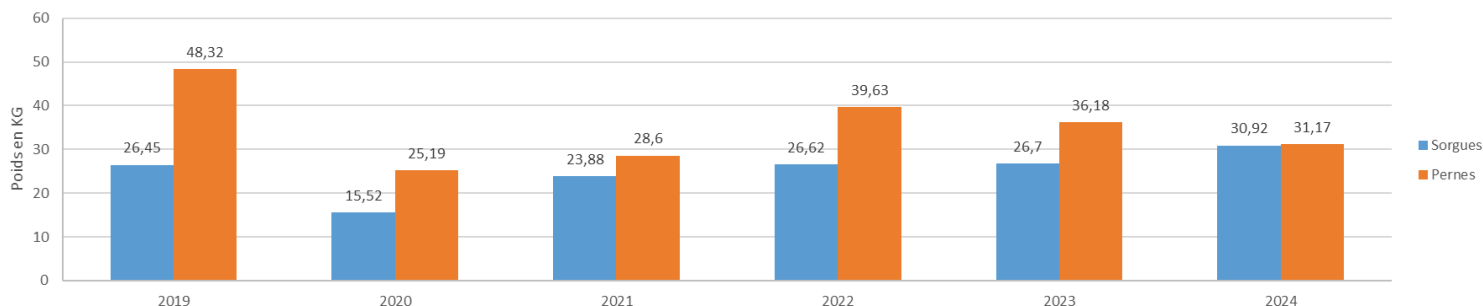
Ecosystem



Ecosystem est un éco-organisme qui récupère les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques dont le rôle est de prolonger leur durée de vie.

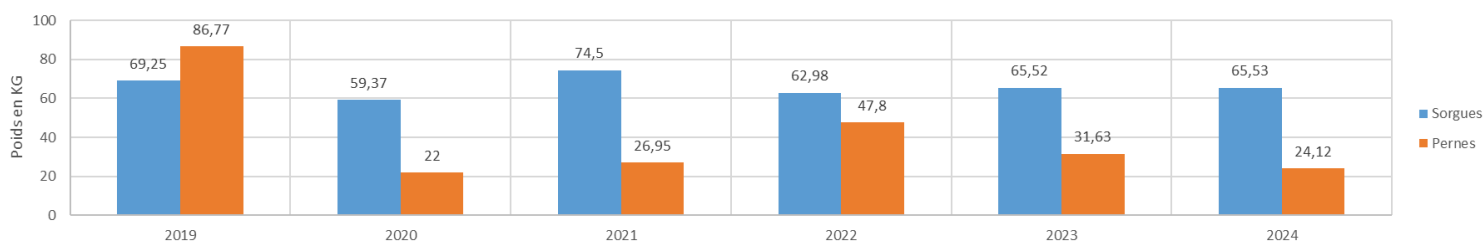
Vous trouverez ci-après 3 flux déchets collectés par ECOSYSTEM : le gros électroménager froid (tel que les frigos), le gros électroménager (comme les lave-vaisselles ou les hors froid ou les sèche-linges) et les petits appareils ménagers.

Evolution du tonnage des **Gros ElectroMenagers Froids** sur les deux déchetteries de 2019 à 2024



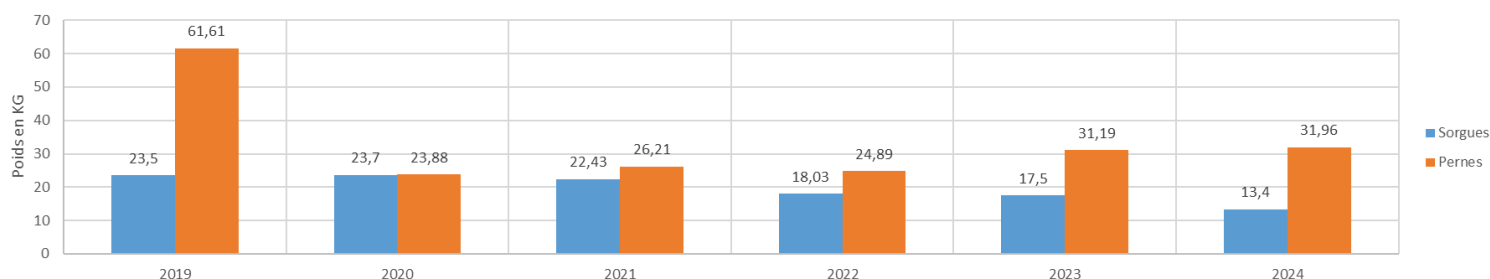
En 2023 62,88 T de gros Electroménagers Froids ont été collectées. En 2024, une légère baisse est observée avec 62.09T collectées soit 0.79T de moins.

Evolution du tonnage des **Gros ElectroMenagers Hors Froids** sur les deux déchetteries de 2019 à 2024



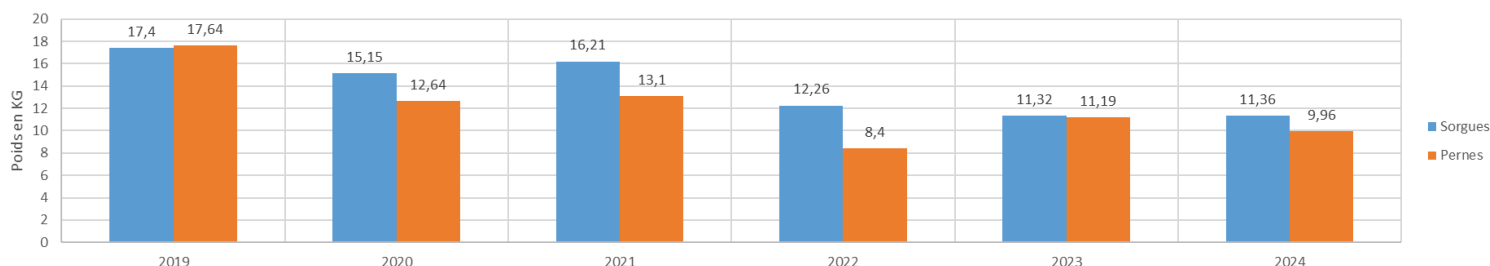
En 2023, 97.15 T de gros Electroménagers Hors Froids ont été collectées. Cette année, ce sont 89.65 T qui ont été collectées soit une baisse de 7,5T.

Evolution du tonnage des **Petits Appareils Ménagers** sur les deux déchetteries de 2019 à 2024



En 2023, 48,69T de Petits Appareils Ménagers ont été collectées. En 2024, ce sont 45.36 T qui ont été collectées soit une baisse de 3.33T.

Evolution du tonnage des **Ecrans** sur les deux déchetteries de 2019 à 2024



En 2023, 22,51T d'écrans ont été collectées. En 2024, ce sont 21,32T qui ont été collectées soit une baisse de 1,19T.



Le saviez-vous ?

L'empreinte écologique totale des micro-ondes au niveau européen est loin d'être négligeable. Ils sont responsables d'émissions de CO2 équivalentes à celles de 8 millions de voitures ! Les principaux impacts sont dus à l'utilisation d'électricité et à la fabrication des appareils.

Bilan 2024 - Ecosystem

220,2 tonnes de
DEEE ménagers
collectés



-5,6% par
rapport à la
collecte de
2023



1,7 tonnes de
lampes collectés



-18,3% par
rapport à la
collecte 2023



Equivalent de :

33 706 appareils
électriques et
électroniques

20 975 lampes



Performance de
collecte de la CASC

4,3 kg d'appareils
/hab/an



0,4 lampes/hab/an



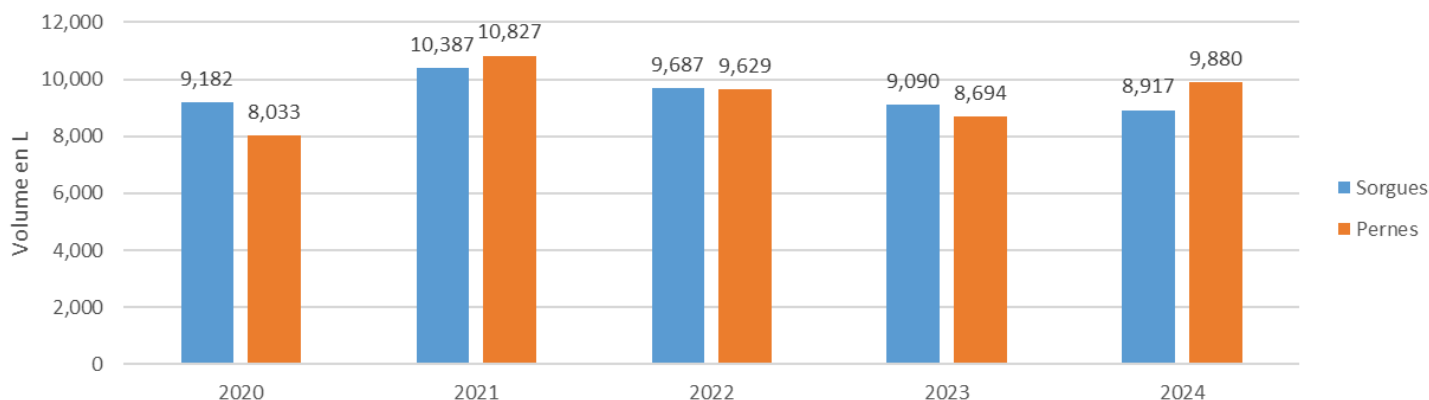
EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Eco organisme sous agrément de l'Etat, ils prennent opérationnellement en charge la filière de collecte, de tri, de valorisation et de recyclage des déchets chimiques (Déchet Diffus Spécifiques et Outillages du Peintre). En gérant le cycle de vie complet des produits chimiques utilisés par les ménages et les professionnels.

Ils récupèrent : les produits de bricolage et décoration, l'entretien des véhicules, les produits spéciaux, produits d'entretien de piscine, ceux du jardinage et ceux du chauffage, cheminée et barbecue.

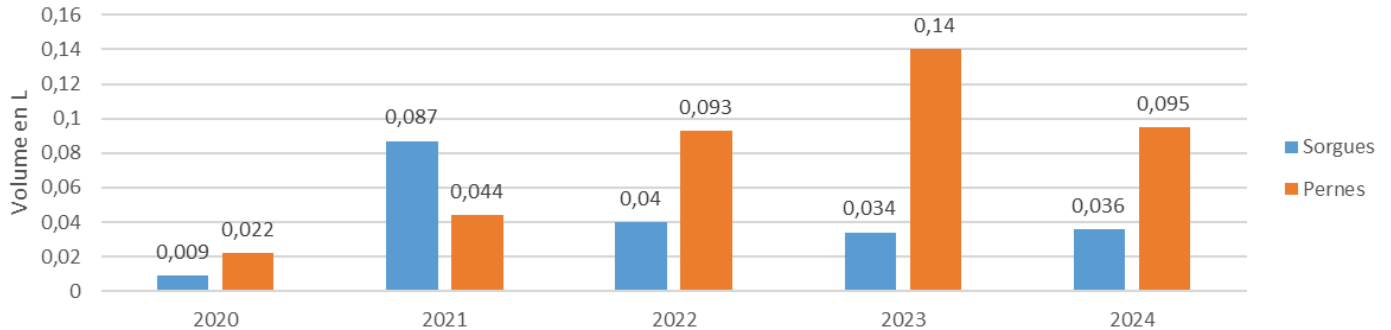
Une fois collectés les déchets font l'objet d'une valorisation énergétique lorsque c'est possible sinon ils sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Evolution des pâteux et solides inflammables de 2020 à 2024 sur les deux déchetteries



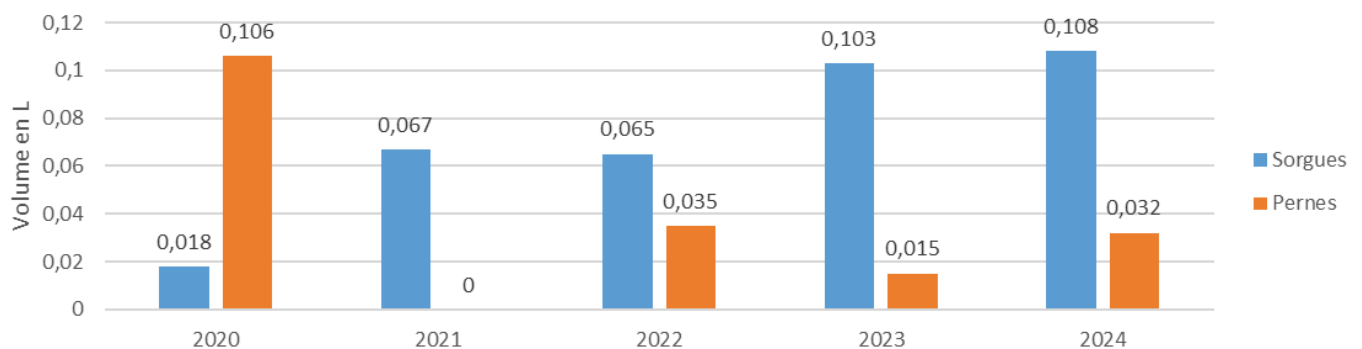
En 2023, 17.78T de pâteux et solides inflammables ont été collectées. En 2024, 18.79T ont été collectées soit 1.01T de plus.

Evolution des aérosols de 2020 à 2024 sur les deux déchetteries



En 2023, 0.174T d'aérosols ont été collectées.
En 2024, 0.131T ont été collectées soit 0.043T de moins.

Evolution des autres DDS liquides de 2020 à 2024 sur les deux déchetteries



En 2023, 0.118T d'autres DDS liquides ont été collectées.
En 2024, 0.14T ont été collectées soit 0.022T de plus.



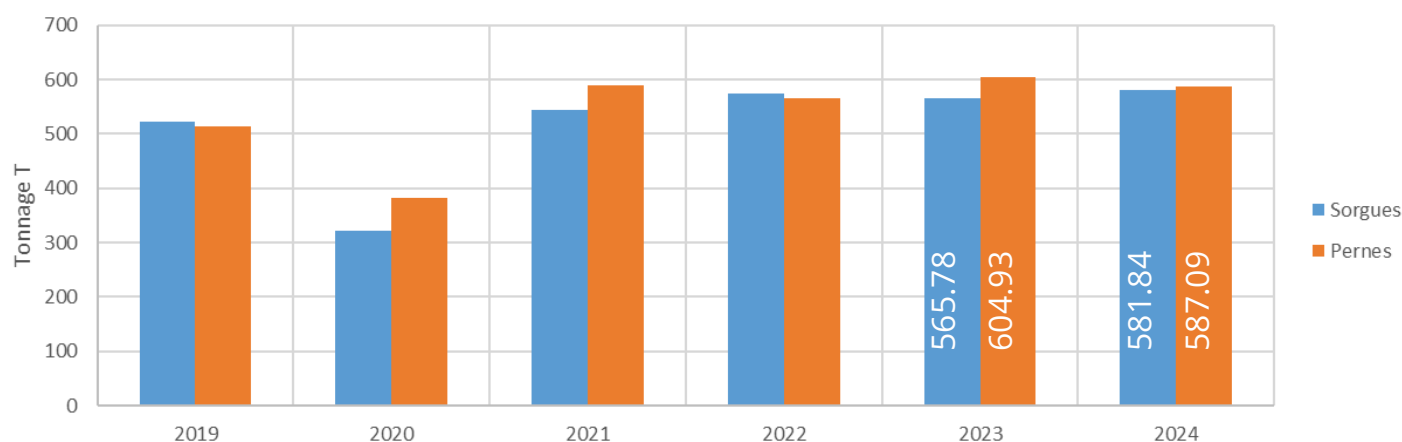
ecomaison

Ecomaison



Eléments d'ameublement, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets : les quatre filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour lesquelles Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'Etat, sont chacune régies par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).

Evolution du tonnage Ecomaison de 2019 à 2024



Depuis l'été 2024, l'agglomération Les Sorgues du Comtat a signé une nouvelle filière avec écomaison il s'agit de la filière des jouets.

Les valoristes

L'entreprise d'insertion installée dans le MIN d'Avignon depuis le mois de juillet 2023, valorise le bois, le verre, le PVC, l'aluminium et le très polluant polystyrène.

Engagée dans l'accompagnement socioprofessionnel, elle bénéficie d'un agrément la reconnaissant comme « atelier chantier d'insertion ».

Cette structure d'insertion peut valoriser plus de 95 % du polystyrène collecté en le compactant. Les fenêtres en fin de vie sont démantelées afin de donner une seconde vie aux matériaux.

Une fois collectés lors de tournées, ces emballages arrivent dans les ateliers du MIN pour être débarrassés manuellement de leurs agrafes et étiquettes. Le polystyrène passe ensuite dans un compacteur et termine en balles, expédiées dans une usine de Tarragone pour sa transformation en panneaux isolants.



« Dès la création de la structure au printemps, nous avons signé un premier contrat avec l'agglomération des Sorgues du Comtat, puis avec la Cove (l'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin). Leurs déchetteries isolent les produits qui nous intéressent, notamment les fenêtres. Une fois dans nos locaux, nous séparons les différents éléments. Pour les cadres, nous récupérons le bois (70 % de nos déchets), le PVC (25 %) et l'aluminium (5 %) »

Collectes 2024

En 2024, 35 tonnes de fenêtres en fin de vie et 2 tonnes de polystyrène ont été collectées dans les déchetteries du territoire.

LES ENCOMBRANTS

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne doivent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides. Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Afin de permettre aux personnes qui ne possèdent pas de véhicule adapté pour se rendre en déchetterie, la CASC propose de ramasser les encombrants gratuitement sur inscription. Cette collecte est donc réservée aux objets volumineux comme le gros électroménager, l'ameublement ou encore la literie.

Les objets collectés sont acheminés vers les déchetteries où ils sont triés par les agents dans les différentes bennes selon leur nature (D3E, meubles, ferraille, encombrants).

SECTEUR

1

Monteux : mardi
Pernes : jeudi
Althen : vendredi
matin

SECTEUR

2

Sorgues : Mardi

SECTEUR

3

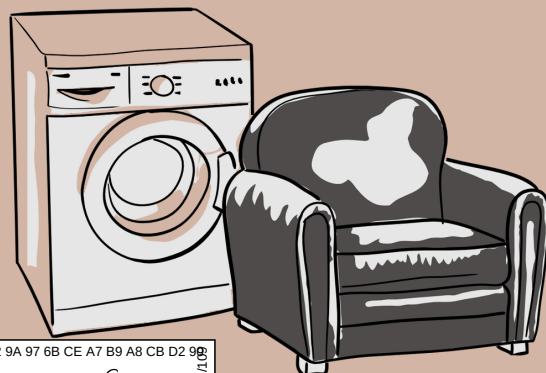
Bédarrides : 1er
et 3e jeudi de
chaque mois

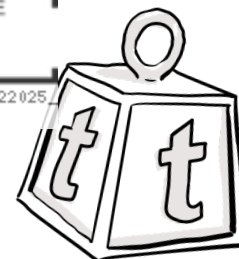


Le service des encombrants est composé de :

- 2 agents sur Monteux, Pernes-les-Fontaines et Althen-des-Paluds
- 4 agents sur Sorgues
- 2 agents à Bedarrides

Sur l'ensemble du territoire 8 agents sont donc mobilisés.





Quantités estimées sur une semaine type sur le territoire : (hors encombrants gérés par les bailleurs sociaux)

Tournée	Observations	Poids collectés
Lundi	Tournées des PAV et dépôts sauvages sur la commune de Monteux	25 m3
	Tournées des PAV et dépôts sauvages sur la commune de Sorgues	15 m3
Mardi	Encombrants sur rdv chez les particuliers sur inscription pour la commune de Monteux	25 m3
	Encombrants sur rendez-vous chez les particuliers sur inscription pour la commune de Sorgues	25 m3
Mercredi	Encombrants des cités et résidences + dépôts sauvages sur la commune de Monteux	10/15 m3
	Encombrants des cités et résidences + sur la commune de Sorgues	25 m3
Jeudi	Une équipe déchets verts chez les particuliers sur inscription, pour la commune de Sorgues et une équipe pour les tournées de toutes les poubelles de ville/ZAC et ZI	25 m3
	Sur Pernes : tous les jeudis	
	Sur Bédarrides , les tournées d'encombrants s'effectuent tous les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois	15 m3
Vendredi	Tournées des PAV et dépôts sauvages. Sur inscription pour la commune d'Althen-Des-Paluds	20 m3
	Tournées des PAV et dépôts sauvages pour la commune de Sorgues	10 m3
	La quantité collectée est estimée en moyenne à :	160 m3/semaine



A cette moyenne s'ajoutent les volumes des tournées organisées chaque semaine en lien avec les bailleurs sociaux.

En dehors des jours de collecte, les équipes assurent quotidiennement le nettoyage des dépôts illégaux sur le domaine public.

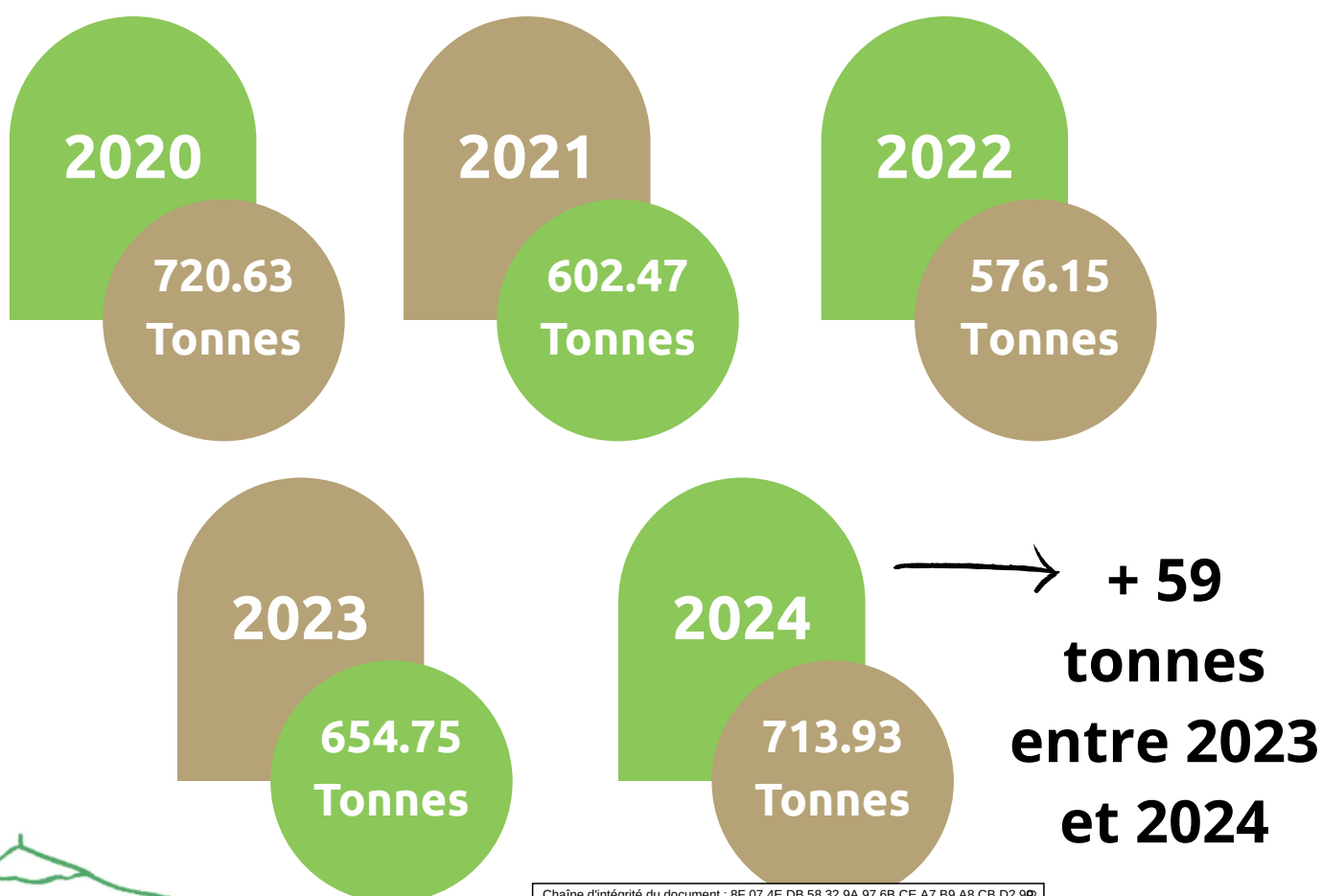
Les déchets agricoles collectés hors de la collecte des DMA assurée par les Sorgues du Comtat

RécuPAGRIE est une plateforme de recyclage qui fonctionne sous la forme associative, dirigée uniquement par des agriculteurs. Partenaire historique de l'association, les Sorgues du Comtat l'ont accueillie en 2020 sur un nouveau site mieux aménagé et plus accessible attenant à la déchetterie de Pernes-les-Fontaines.

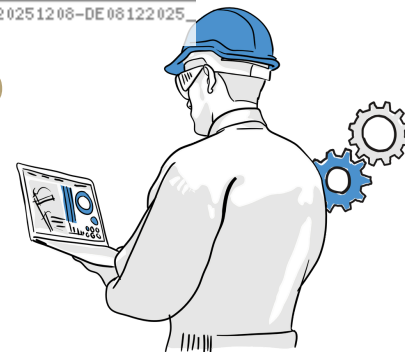
L'objectif est de permettre aux agriculteurs du territoire de déposer leurs déchets agricoles (sacs d'engrais, goutte-à-goutte, bâches pour serres, petites chenillettes, sac pour paillage blancs ou de couleurs...) sur notre site, afin d'éviter que ces derniers ne finissent dans la nature.

Au-delà de la lutte contre la pollution, la valorisation de ces déchets permet également d'économiser des ressources en offrant une nouvelle vie à ces plastiques ainsi transformés en sacs poubelle, sacs de tri sélectif ou mobilier urbain.

Apports des Sorgues du Comtat sur la plateformes : évolution entre 2020 et 2024



LES AUTRES FILIÈRES DE TRAITEMENT



Type de déchets	Prestataires	Filières de valorisation
Verre	SAROM	Recyclage pour réemploi
Encombrants	SUEZ	Enfouissement
Gravat	SUEZ	Concassage Réemploi
Végétaux	SUEZ	Broyage Compostage
Bois	SUEZ	Valorisation Réemploi
Cartons	SUEZ	Recyclage Réemploi
DDS	SPUR EcoDDS	Valorisation énergétique Recyclage
Métaux	Rossi	Broyage Réemploi
Mobilier	Ecomobilier	Valorisation Réemploi
D3E	OCAD3E	Valorisation Réemploi
Piles	Corepile	Valorisation Réemploi
Huile de vidange	SPUR	Recyclage Réemploi
Huile alimentaire	Vegetoil	Carburant
Cartouches d'encre	LVL / Printerre	Recyclage Réemploi

LES PERFORMANCES DE COLLECTES

Quantités collectées sur le territoire



Collecte sélective



Verre



Non recyclable

	Collecte sélective	Verre	Non recyclable
CASC 2024 Hab/an	40 kg +1%	25.9 kg -2.3%	286 kg -0.1%
PACA 2023	40	26	331
France 2021	59	46	304

Données 2021 & 2023 (ORD&EC)

Quantités collectées par commune

• Collecte sélective (recyclables)



	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
	Tonnes					%
Althen-des-Paluds	147.6	149.36	147.62	150.62	151.8	+0.8%
Bédarrides	158.46	160.98	152.82	155.3	147.5	-5,02%
Monteux	470.76	551.34	544.54	531.48	580	+9,13%
Pernes-les-Fontaines	395.44	416.7	426.2	441.36	422.08	-4.37%
Sorgues	665.08	712.6	692.96	772.75	772.96	0.3%
Sorgues du Comtat	1837.3	1990.98	1964.14	2051.51	2074.36	+1.1%

• Verre



	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
	Tonnes					%
Althen-des-Paluds	92.36	91.18	85.36	77.1	69	-10,5%
Bédarrides	175.24	171.46	175.68	155.8	151	-3.08%
Monteux	320.68	346.74	357.4	340.17	295	-13,3%
Pernes-les-Fontaines	345.07	368.52	377.18	385.11	423	+9,83%
Sorgues	460.04	448.28	411.78	416.67	406	-2.6%
Sorgues du Comtat	1393.39	1426.18	1407.4	1374.85	1344	-2.24%

• Non recyclables



	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
	Tonnes					%
Althen-des-Paluds	715.14	708.14	795.56	612.8	580.78	-5.2%
Bédarrides	1188.76	1191.86	1091.16	944.88	935.32	-1.0%
Monteux	3892.4	3999.3	4001.26	3661.36	3586.3	-2%
Pernes-les-Fontaines	3238.42	3246.3	2910.1	2875.18	2814	-2.12%
Sorgues	6816.00	6990.24	6693.14	6737.76	6900.2	+2.4%
Sorgues du Comtat	15851	16135.84	15734.46	14831.98	14817	-0.1%

LES INDICATEURS PAR COMMUNAUTES



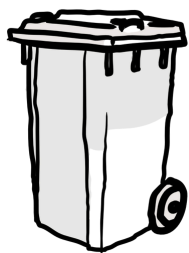
• Collecte sélective (recyclables)

Les tonnages de déchets recyclables				
Communauté	Collecte sélective 2022	Collecte sélective 2023	Collecte sélective 2024	% de variation
Le Grand Avignon	5221.46	5575.71	5 852,09	+4.96%
Les Sorgues du Comtat	1964.14	2051.51	2074.36	+1.11%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	338.54	360.12	414.38	+15.07%
Total	7524.14	7987.34	8340.83	+4.43%



• Verre

Les tonnages de verre						
Communauté	Nbre de colonnes	Nbre d'hab. par colonne	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% de variation
Le Grand Avignon	564	283	3 614,41	3421.2	3523	+2,97%
Les Sorgues du Comtat	154	337	1407.4	1374.85	1344	-2.24%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	121	289	396.88	404.56	426.22	+5.35%
Total	839	267	5 418.69	5 200.76	5293.22	+1.78%



• Non recyclables

Les tonnages ordures ménagères entrants par communauté

Communauté	2022	2023	2024	% de variation
Le Grand Avignon	53 928.33	50 454.07	50 524,79	+0.14%
Les Sorgues du Comtat	15 734.46	14 831.98	14 816,56	-0.1%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	3 130.46	2 958.36	2 898,16	-2.03%
Total	72 793,25	68 244,41	68 239,51	-0.01%

LE TRAITEMENT DES DECHETS

• Evolution tonnages d'OM incinérées

Communes	Total tonnages incinérés 2023	Total tonnages incinérés 2024	Population 2023	Population 2024	Moy/hab/an/kg 2023	Moy/hab/an/kg 2024	Evolution en kg par hab entre 2023 et 2024
Althen-des-Paluds	612,8	580,78	2848	2942	215,17	197,41	-17,76
Bédarrides	944,88	935,32	5485	5602	172,27	166,96	-5,3
Monteux	3661,36	3586,34	13377	13399	273,71	267,66	-6,05
Pernes-les-Fontaines	2875,18	2813,96	10891	10673	264	263,65	-0,34
Sorgues	6737,76	6900,16	19346	19247	348,28	358,51	+10,23
Total Sorgues du Comtat	14831,98	14816,56	51947	51863	285,52	285,69	+0,17
Ecart année précédente	-902,48	-15,42	+686	-84	-26,37	+0,17	

Points clés :

- 14 816 tonnes ont été incinérées en 2024 soit un équivalent de 285,69 kg par habitant.
- Cela représente une baisse de 15 tonnes par rapport à 2023
- Cela représente une hausse de 0,17kg par habitant et par an par rapport à 2023.

**Les tonnages des communes de Sorgues et Bédarrides ont été inclus avant qu'elles rejoignent l'Agglomération*

• Evolution tonnages de tri

Communes	Total tonnages 2023	Total tonnages 2024	Population 2023	Population 2024	Moy/hab/an/kg 2023	Moy/hab/an/kg 2024	Evolution en kg par hab entre 2023 et 2024
Althen-des-Paluds	150,62	151,8	2848	2942	52,89	51,6	-1,29
Bédarrides	155,3	147,5	5485	5602	28,31	26,33	-1,98
Monteux	531,48	580	13377	13399	39,73	43,29	+3,56
Pernes-les-Fontaines	441,36	422,08	10891	10673	40,53	39,55	-0,98
Sorgues	772,75	772,96	19346	19247	39,94	40,16	+0,22
Total Sorgues du Comtat	2051,51	2074,34	51947	51863	39,49	40	+0,5
Ecart année précédente	-902,48	+22,83	+686	-84	-26,37	+0,5	

Points clés :

- 2074.34 tonnes ont été triées en 2024 soit un équivalent de 40 kg par habitant.
- Cela représente une hausse de 22 tonnes par rapport à 2023 soit un équivalent de 0.5 kg par habitant de trié en plus.
- Il s'agit du tonnage le plus haut depuis 2010.

**Les tonnages des communes de Sorgues et Bédarrides ont été inclus avant qu'elles rejoignent l'Agglomération*

PARTICIPATION SYNDICAT



Dix élus communautaires et dix suppléants siègent au comité syndical où ils représentent l'EPCI.



Mr Jean BERARD
Délégué Maire de
Bédarrides



Mr Aurélien CARLES
Délégué
Aithen des Paluds



Mr Fulgencio BERNAL Délégué
Pernes les Fontaines



Mr Cyrille GAILLARD
Délégué
Sorgues



Mme Chantal GONNET OLIVI
Déléguée
Monteux



Mr Mario HARELLE
Délégué
Montfaucon



Mme Emmanuelle ROCA
2^e Vice-présidente
Curnus



Mme Magali DEFUENTES
Déléguée
Bédarrides



Mme Aurélie VERNHES
Déléguée



Mr Marc MOSSÉ
Délégué
Aithen des Paluds

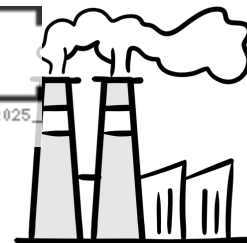
Chaque EPCI membre contribue financièrement aux charges syndicales selon :

- ✓ Son nombre d'habitants pour l'investissement (environ 30% de la contribution).
- ✓ Les quantités d'ordures ménagères apportées et incinérées pour le fonctionnement (environ 70% de la contribution).

Les apports de tri sélectif n'engendrent pas d'appel à participation, leur traitement est financé par les soutiens des éco-organismes et les reventes de matériaux.

Participation de la CASC pour 2024

Communauté	Montant TTC 2021	Montant TTC 2022	Montant TTC 2023	Montant TTC 2024	% de participation
CASC du Comtat	1 874 265	2 377 140	2 487 254	2 355 972 €	-5,28%

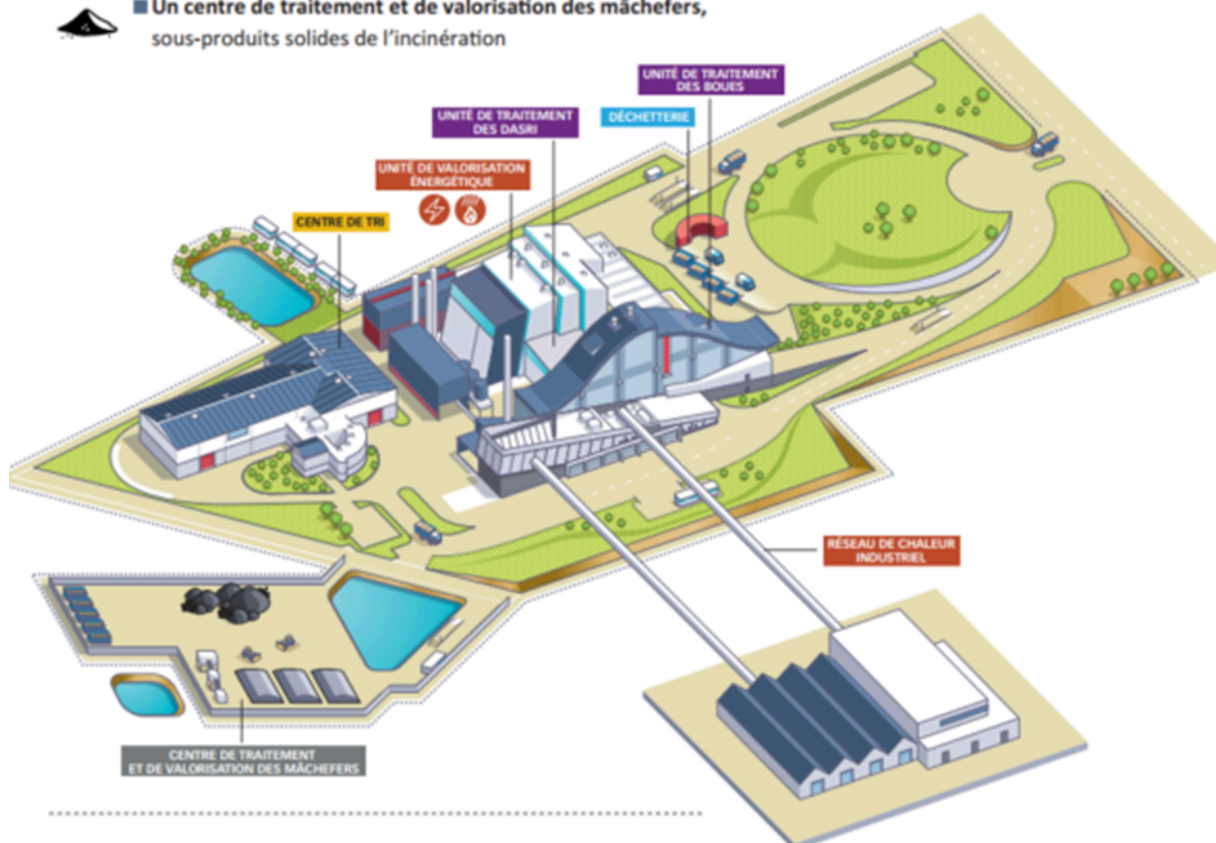


LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le SIDOMRA a confié à NOVALIE une délégation de service public pour exploiter le pôle multi-filières de Vedène où sont regroupées des activités de valorisation matière et de valorisation énergétique.

Mis en service en 1995, le pôle NOVALIE regroupe :

-  ■ Une déchetterie
-  ■ Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables
-  ■ Une unité de valorisation énergétique thermique et électrique pour :
 - Les déchets ménagers et assimilés non recyclables
 - Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
 - Les boues non compostables ou non épandables
-  ■ Un centre de traitement et de valorisation des mâchefers, sous-produits solides de l'incinération



CAPACITÉS DE TRAITEMENT ANNUELLES

■ Déchetterie

11 000 tonnes
de déchets issus des apports
des particuliers, des artisans et des
commerçants

■ Centre de tri

23 000 tonnes
de déchets ménagers recyclables

■ Unité de valorisation énergétique

225 400 tonnes
de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non
recyclables,
dont 17 400 tonnes
de déchets dits spécifiques :
■ des déchets d'activités de soins à risques infectieux à hauteur de 11
000 tonnes par an
■ des boues non compostables ou non épandables provenant de
stations d'épuration

■ Centre de traitement et de valorisation des mâchefers (CTVM)

87 500 tonnes
de mâchefers résultant d'unités
de valorisation énergétique
de déchets non dangereux



BILAN FINANCIER

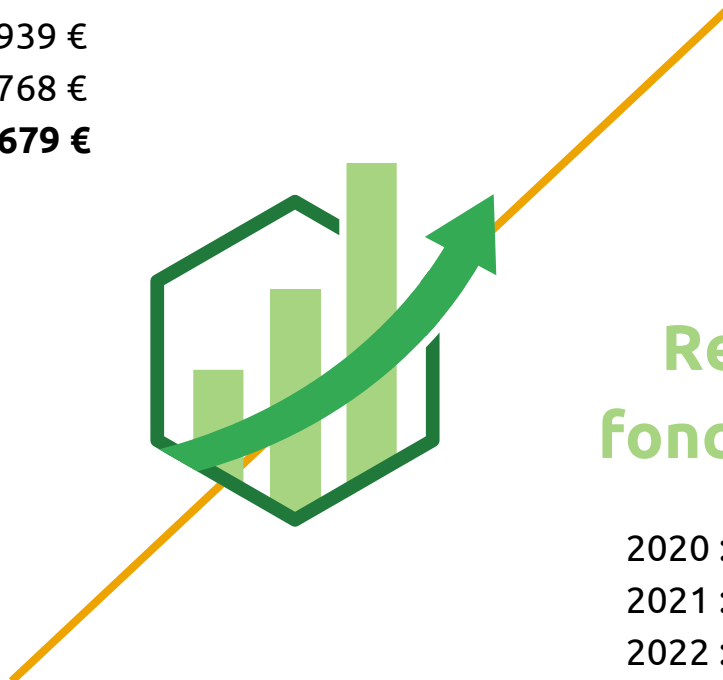
Budget

Le budget est extrait du compte administratif ; il fait état des dépenses et des recettes comptabilisées au titre de l'exercice comptable 2024.

Un budget annexe, dont l'objet est d'établir le coût réel d'un service, a été créé le 1er Juillet 2022. Il s'agit également d'assurer que le service est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. On peut alors qualifier de "budget annexe" le budget d'une régie, créé en vertu des dispositions de l'article L. 2221-1 et suivants, du CGCT et voté par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale.

Dépenses de fonctionnement

2020 : 7 089 335 €
2021 : 7 758 902 €
2022 : 8 453 939 €
2023 : 8 503 768 €
2024 : 8 794 679 €

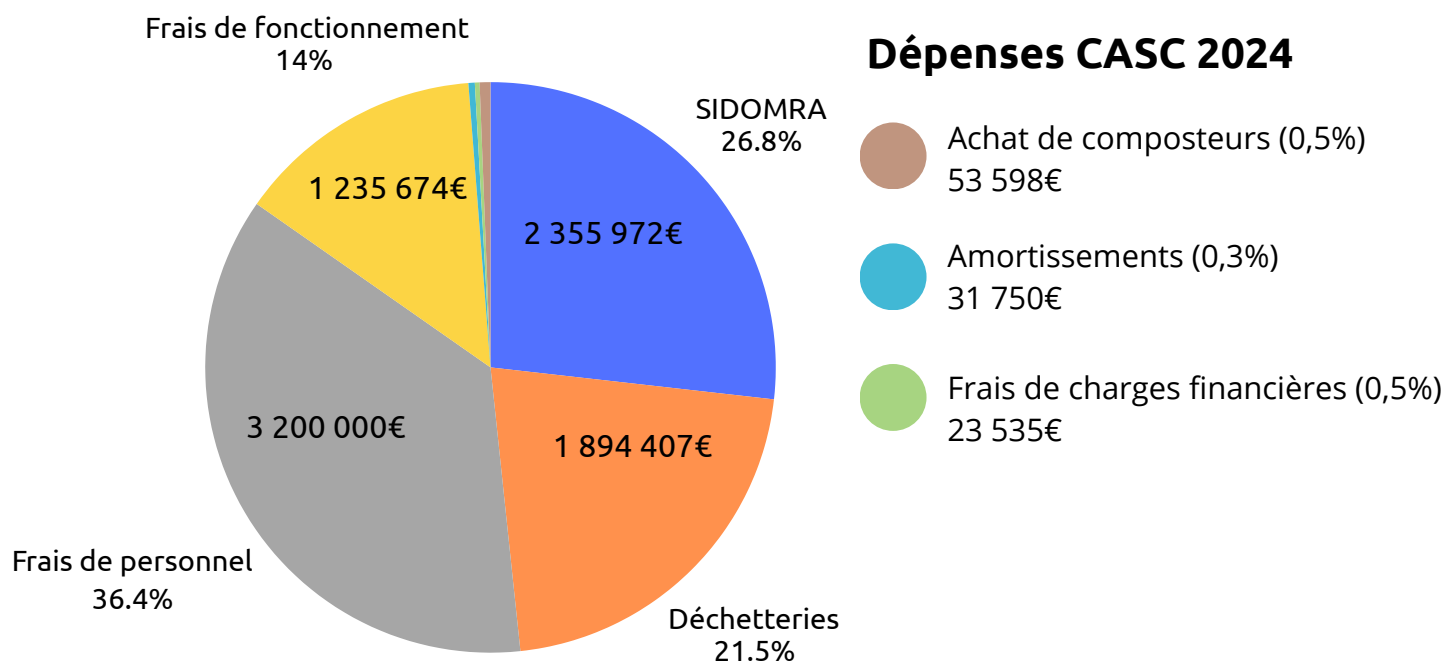


Recettes de fonctionnement

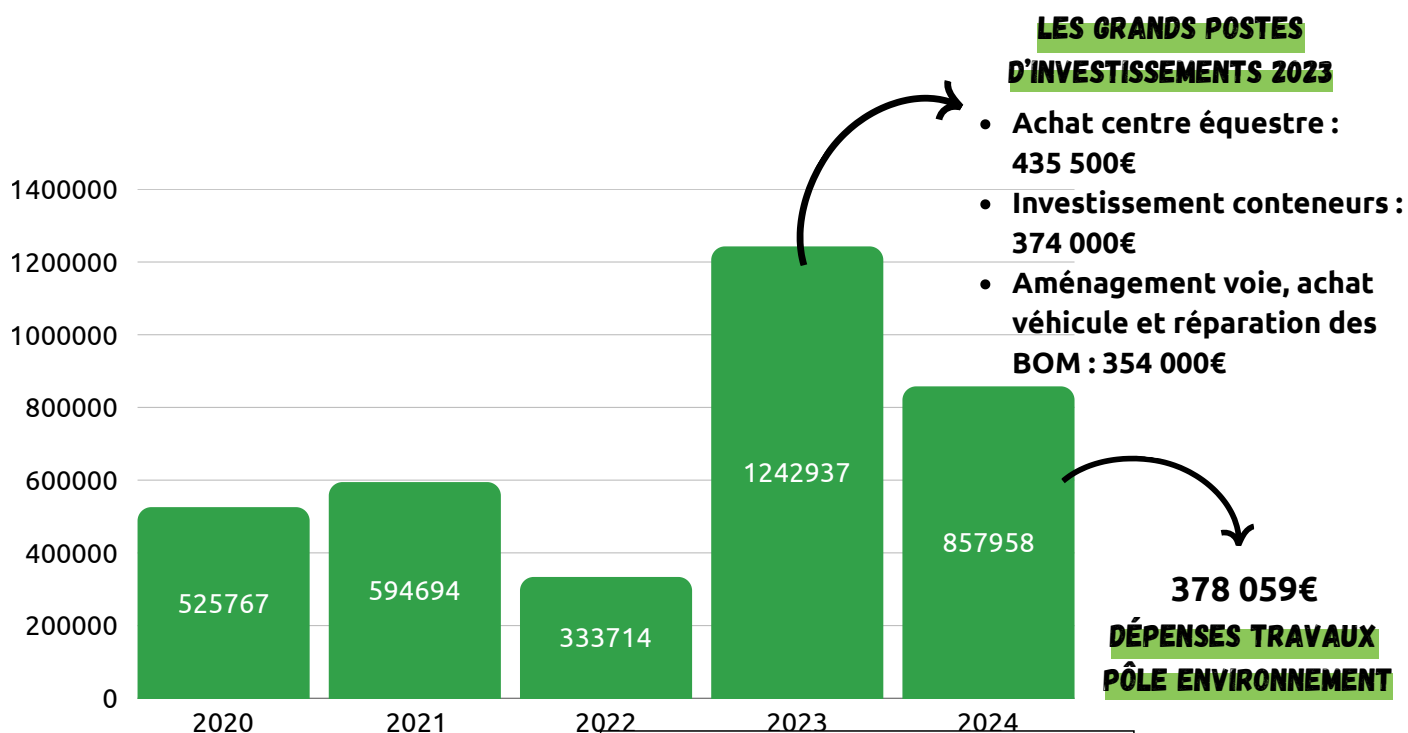
2020 : 7 792 791 €
2021 : 8 146 433 €
2022 : 8 869 026 €
2023 : 8 938 026 €
2024 : 9 708 220 €



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



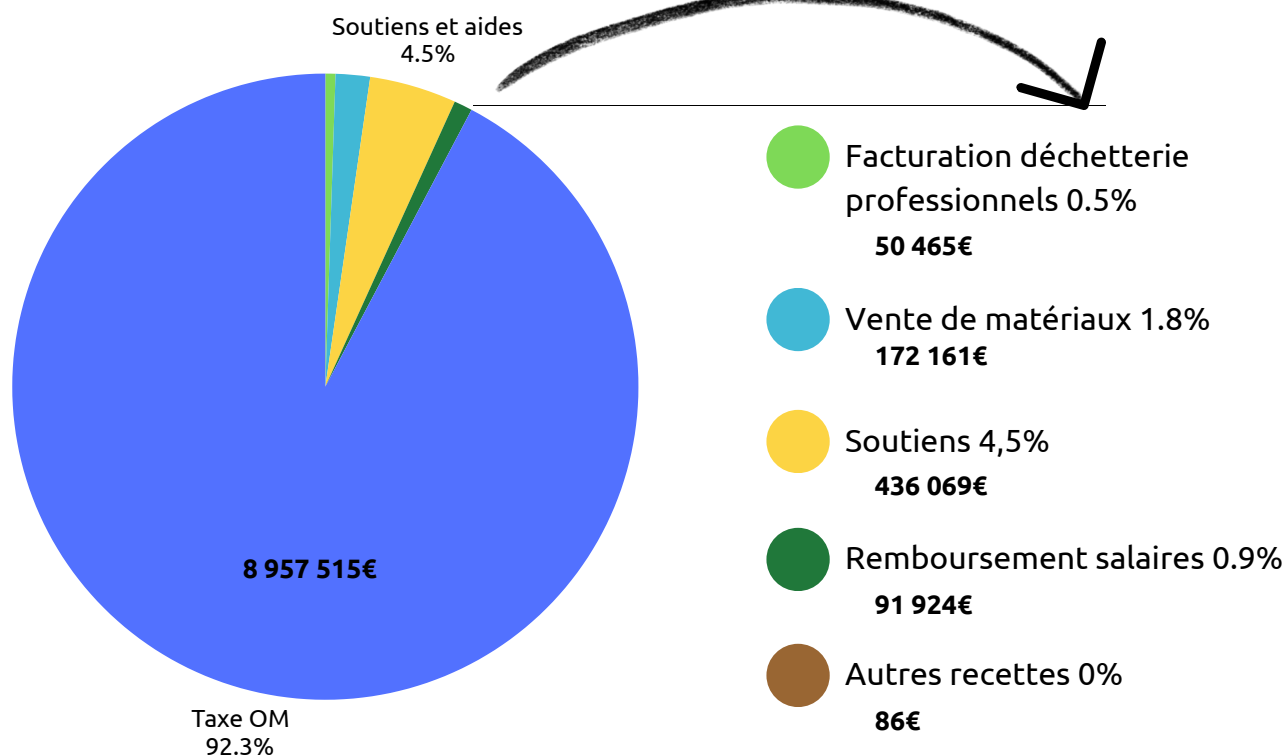
Dépenses investissement CASC 2020-2024



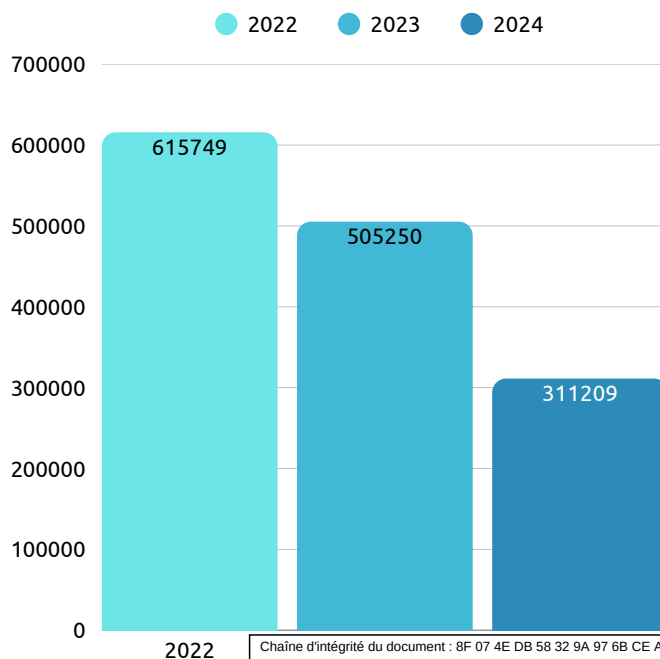


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes CASC 2024



Recettes d'investissement CASC 2022-2024





Les ventes de matériaux

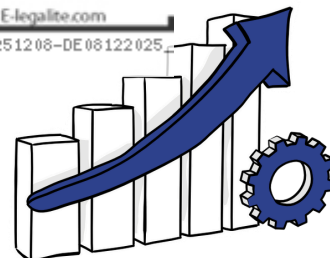
Flux	Tiers	Montant 2021	2022	2023	2024	% évolution entre 2023 et 2024
Cartons	SUEZ	86 736,18€	76 007,07€	33 041,97€	33 983€	+2.85%
Platinage	ROSSI	229 140,32€	118 410,92€	82 788,98€	63 575€	-23.21%
Mobilier	Ecomaison	27 021,50€	29 002€	15 091,01€	32 159€	+113.1%
Déchets électroniques et électriques	Ecosystem	19 519,40€	22 065€	22 446,64€	27 654€	+22.73%
Composteurs	-	-	-	-	14 790€	-
Total		362 417,4€	245 484,99€	153 368,6€	172 161€	+12.42%



Les soutiens

Objet	Tiers	Montant 2021	2022	2023	2024	% évolution entre 2023 et 2024
Déchets dangereux	ECODDS	3 193,81€	3 131,20€	1 846€	0	-
Aides ambassadeurs du tri	SIDOMRA	-	49 740€	23 380,45€	23 463€	+0.35%
Emballages et déchets abandonnés CITEO	CITEO	-	28 904€	57 808,44€	200 392€	+246.65%
Font Vert ADEME biodéchets					61 911,75€	-
ETP	Etat	-	-	2 428,59€	139 103€	+5627.73%
Etude biodéchets	Ademe	-	-	28 000€		
AAP Ensemble pour une nature zéro déchet plastique	Région	-	-	-	6729,50€	-
Mise en oeuvre du tri à la source des biodéchets	Région				4470,50€	-
Total		3 193,81€	81 775,2€	113 463,9€	436 069,75€	+284,32%

Axes d'amélioration pour 2025



DECHETTERIES

- **Réduire la part d'encombrant et de déchets verts** pour mieux valoriser les déchets apportés en déchetteries et réduire les coûts
- Travailler sur la **mise en place de la filière REP PMCB** (*responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment*)

BIODÉCHETS

- **Poursuivre le tri à la source des biodéchets** au travers de la mise à disposition de composteurs individuels à tarif préférentiel, mise en place de composteurs collectif et de points d'apports volontaires
- **Limiter les indésirables** dans les points d'apports volontaires

AUGMENTER L'EFFICACITÉ DU TRI

- Dans le cadre de campagnes de **communication dédiées**
- En augmentant les **dispositifs de collecte**
- **Travailler sur le refus de tri** pour limiter les erreurs

ACHAT DE FONCIER

- Agrandir la déchetterie de Sorgues
- Agrandir la plateforme de déchets verts



Projets pour 2025

OUVERTURE DU PÔLE ENVIRONNEMENT

- Ouverture prévue de futur pôle environnement en début d'année
- Optimisation des circuits de collecte avec un départ groupé depuis le pôle environnement afin de gagner en efficience.
- Plusieurs locations de véhicules seront prévues (ex. bennes, mini-benne et camion grue) pour améliorer le dispositif de collecte

LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS

- Création d'un diagnostic dédié aux déchets abandonnés
- Poursuite de la stratégie propreté du territoire comme axe prioritaire pour l'année 2025
- Travail avec CITEO dans le cadre d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés
- Accompagnement de la commune d'Althen-des-Paluds par un bureau d'étude pour établir un diagnostic dédié
- Poursuite de la pose de cendriers muraux et distribution des cendriers de poche aux différents publics du territoire
- Exposition temporaire d'une œuvre artistique à partir des déchets
- Exposition photo sur les déchets abandonnés en itinérance dans les communes

TRAVAIL SUR L'ÉCO- EXEMPLARITÉ EN INTERNE

Poursuite du travail de diagnostic des déchets des administrations publiques et sensibilisation des agents et des élus au travers de diverses formations spécifiques à la prévention des déchets

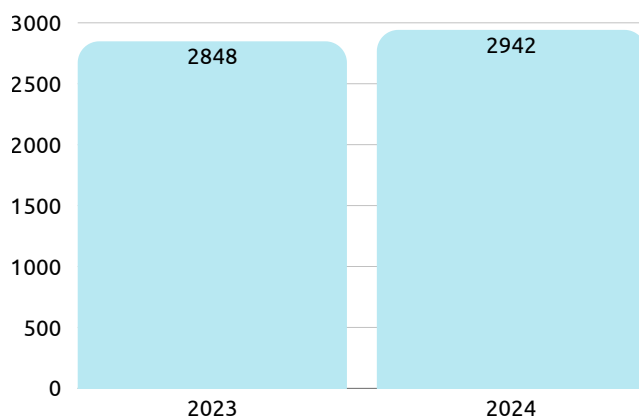
REP PMCB

Mise en place progressive de la nouvelle REP (responsabilité élargie du producteur) spécifique aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) avec le maillage de points de reprises gratuits sur le territoire.



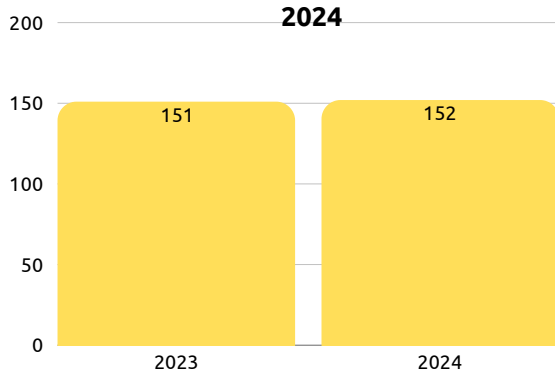
Evolution des tonnages par communes

Althen-des-Paluds

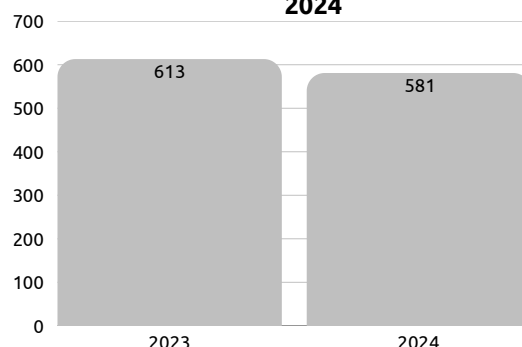


Evolution de la population entre 2023 et 2024

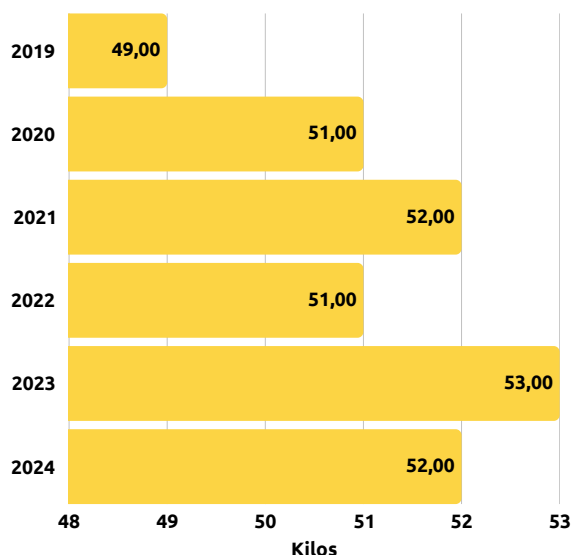
Evolution des tonnages du tri d'Althen-des-Paluds entre 2023 et 2024



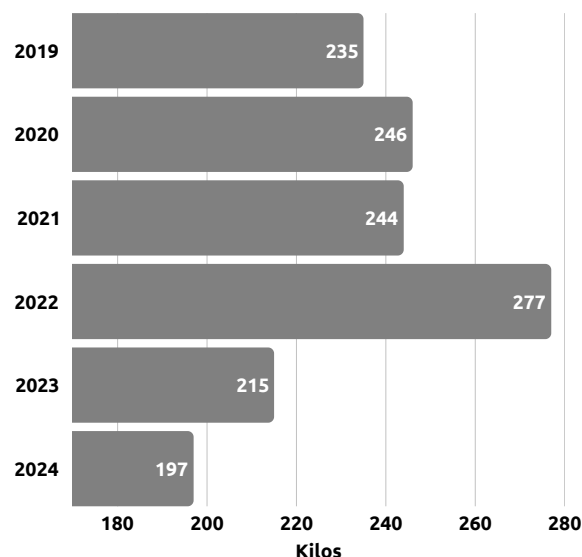
Evolution des tonnages d'OM d'Althen-des-Paluds entre 2023 et 2024



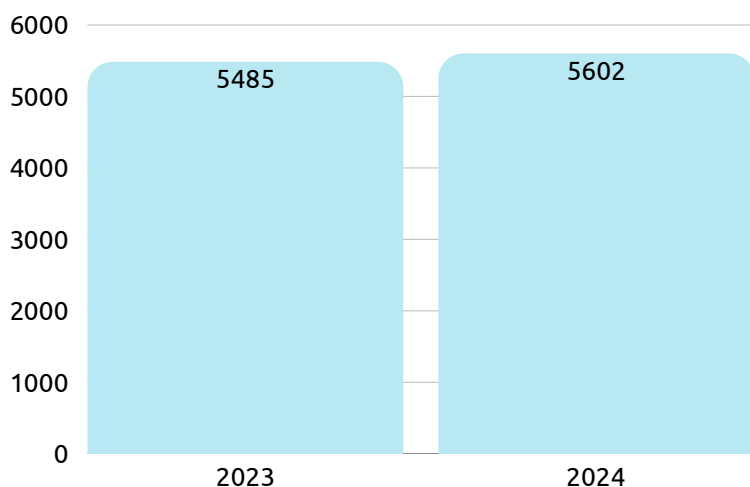
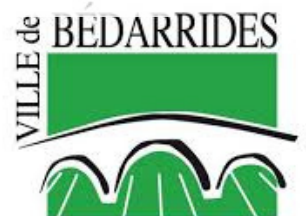
Ratio du tri à Althen-des-Paluds entre 2019 et 2024 Collecté par habitant et par an



Ratio ordures ménagères à Althen-des-Paluds entre 2019 et 2024 Collecté par habitant et par an

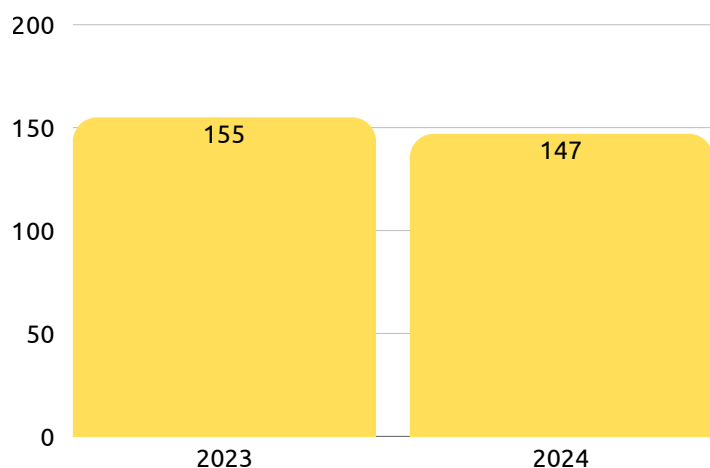


Bédarrides

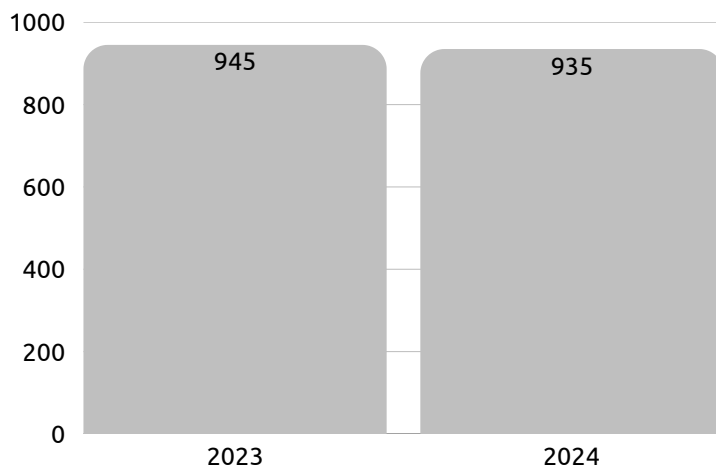


Evolution de la population entre 2023 et 2024

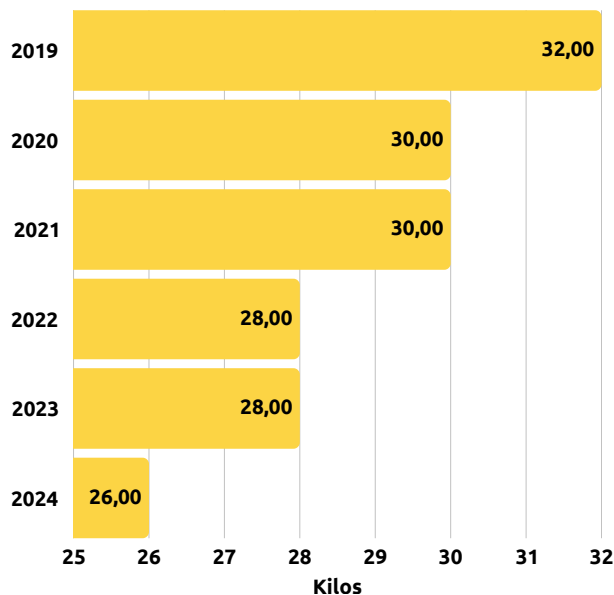
Evolution des tonnages du tri de Bédarrides entre 2023 et 2024



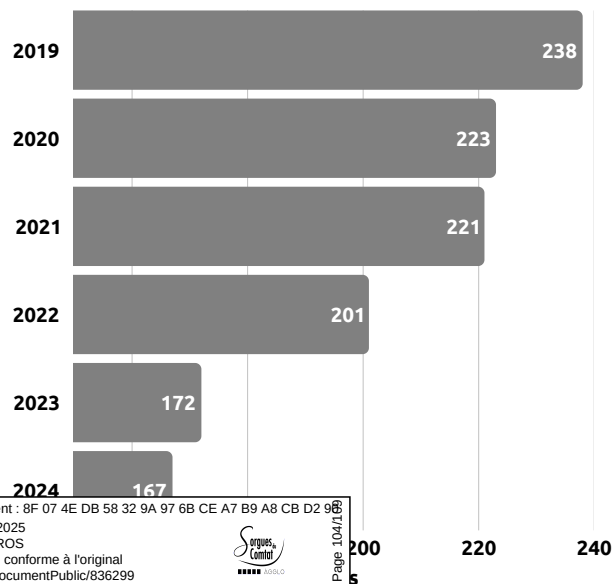
Evolution des tonnages d'OM de Bédarrides entre 2023 et 2024



Ratio du tri à Bédarrides entre 2019 et 2024
Collecté par habitant et par an

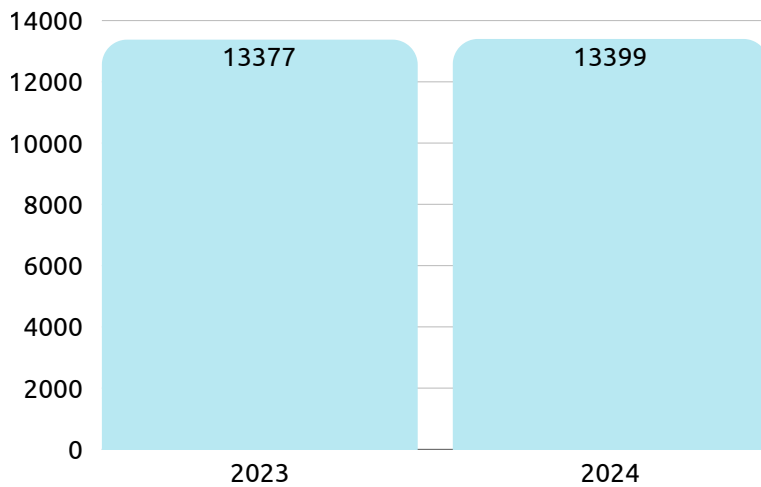


Ratio ordures ménagères à Bédarrides entre 2019 et 2024
Collecté par habitant et par an



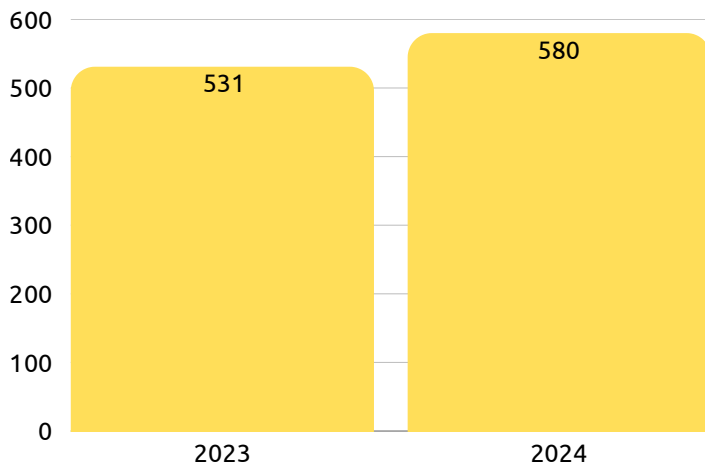


Monteux

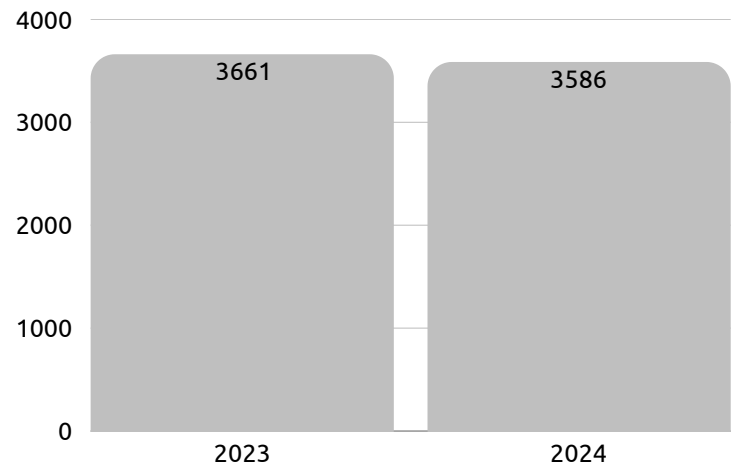


Evolution de la population entre 2023 et 2024

Evolution des tonnages du tri de Monteux entre 2023 et 2024

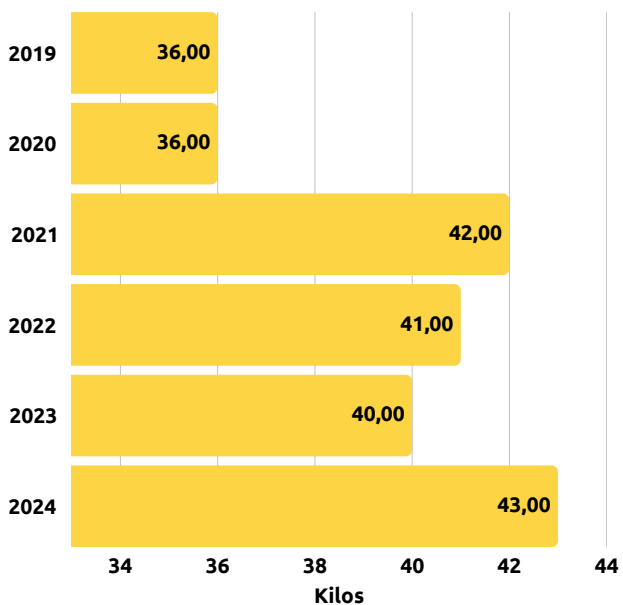


Evolution des tonnages d'OM de Monteux entre 2023 et 2024



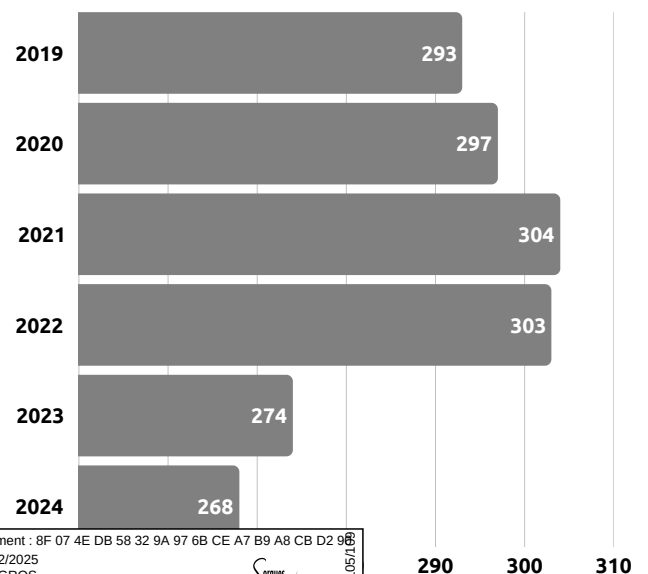
Ratio du tri à Monteux entre 2019 et 2024

Collecté par habitant et par an

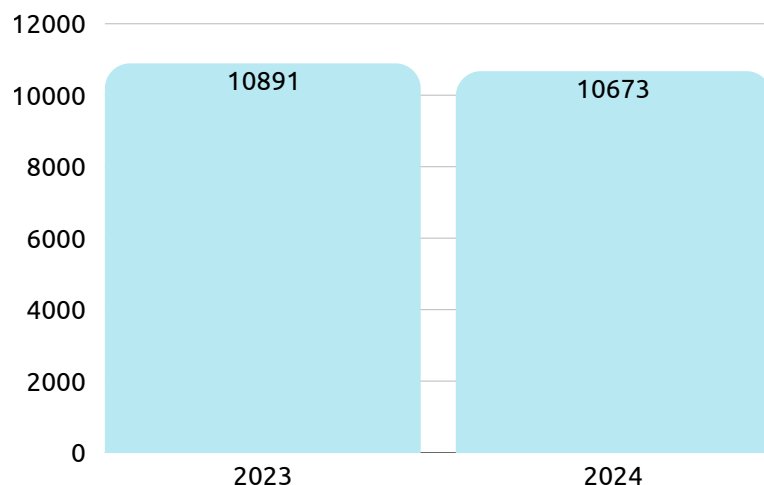


Ratio ordures ménagères à Monteux entre 2019 et 2024

Collecté par habitant et par an

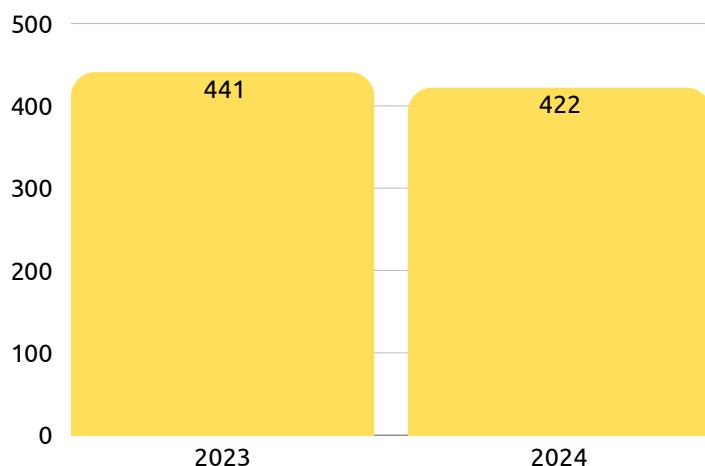


Pernes-les-Fontaines

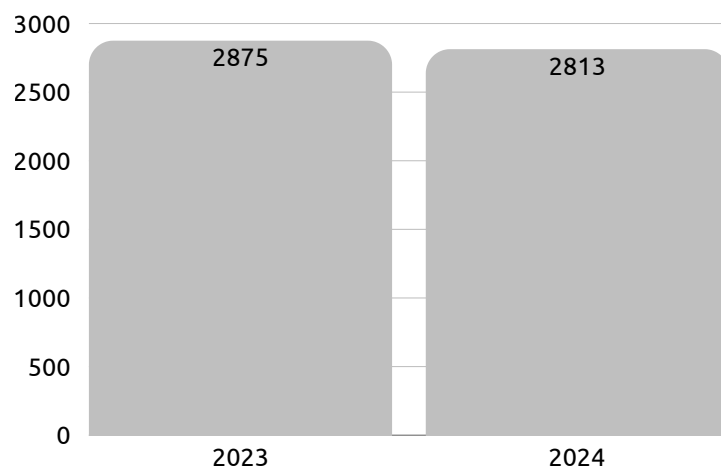


Evolution de la population entre 2023 et 2024

Evolution des tonnages du tri de Pernes-les-fontaines entre 2023 et 2024

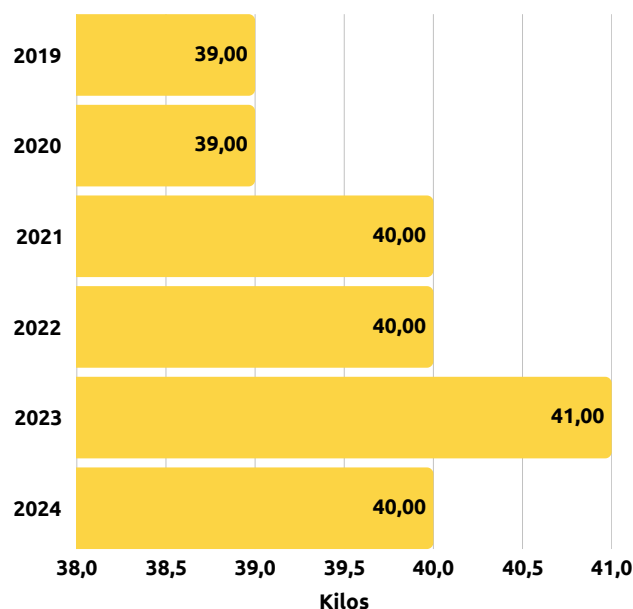


Evolution des tonnages d'OM de Pernes-les-fontaines entre 2023 et 2024



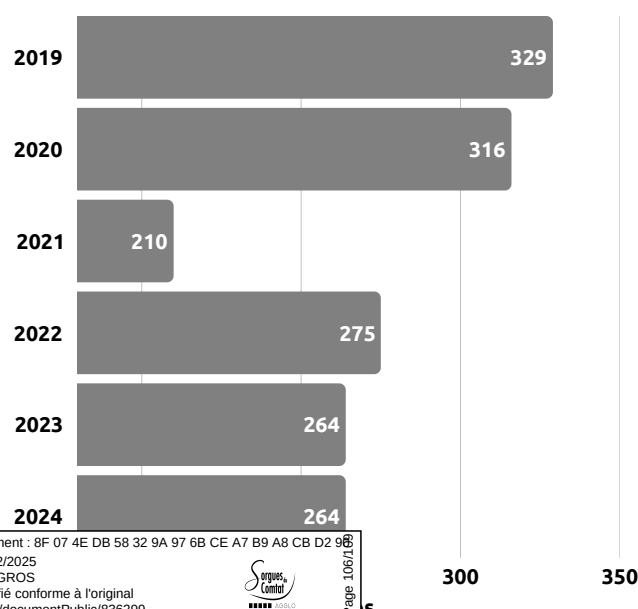
Ratio du tri à Pernes les Fontaines entre 2019 et 2024

Collecté par habitant et par an

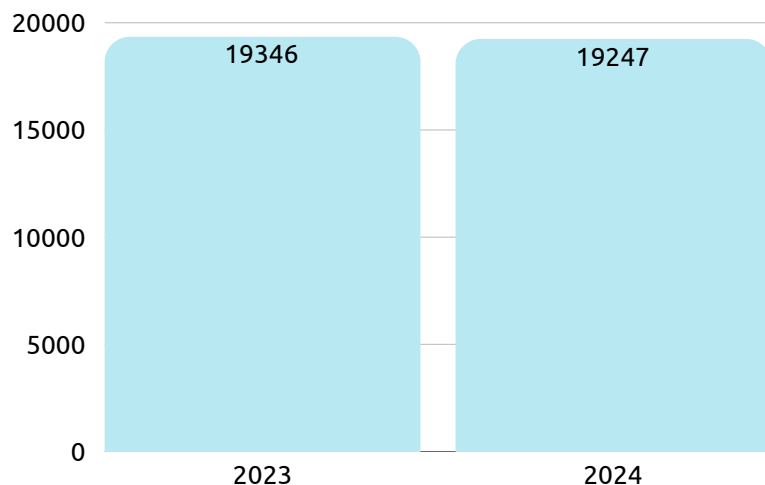


Ratio ordures ménagères à Pernes les Fontaines entre 2019 et 2024

Collecté par habitant et par an

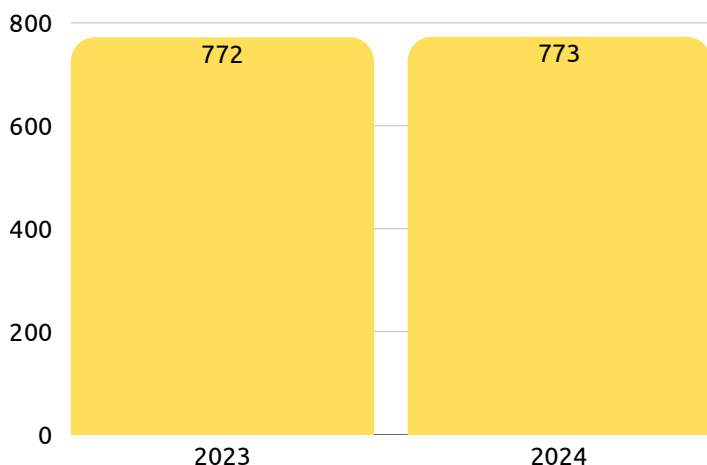


Sorgues

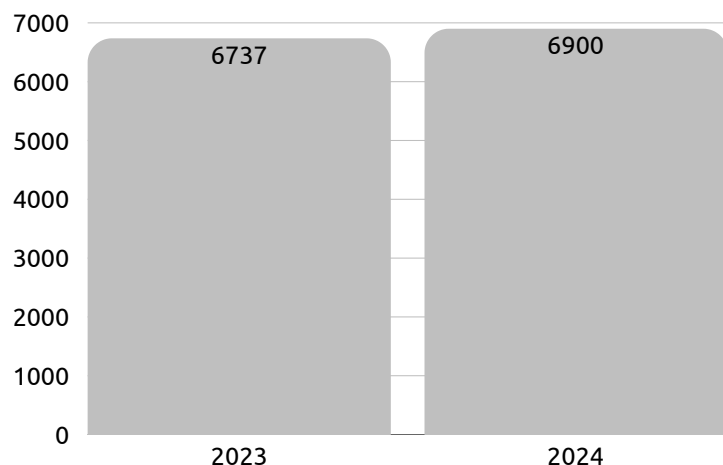


Evolution de la population entre 2023 et 2024

Evolution des tonnages du tri de Sorgues entre 2023 et 2024

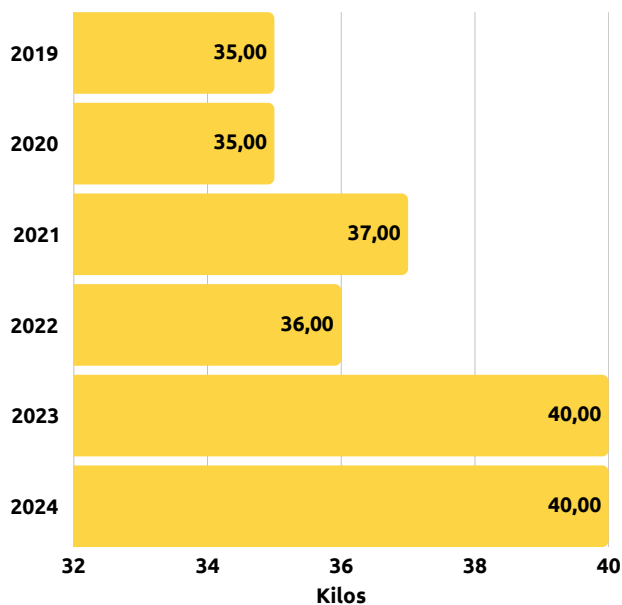


Evolution des tonnages d'OM de Sorgues entre 2023 et 2024



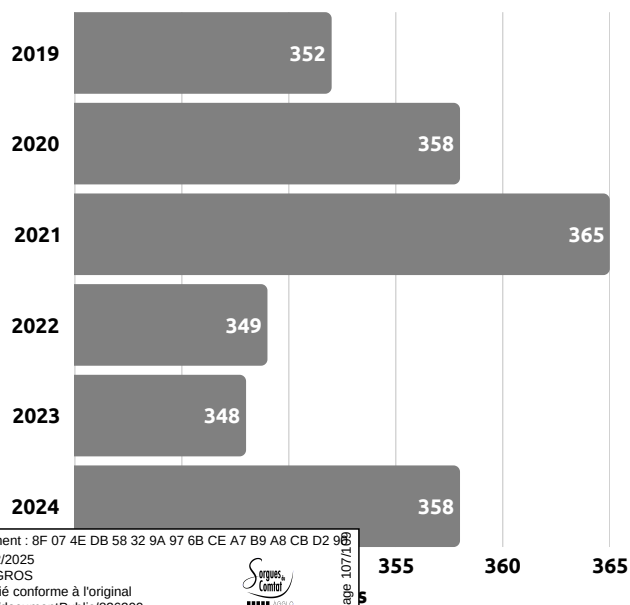
Ratio du tri à Sorgues entre 2019 et 2024

Collecté par habitant et par an



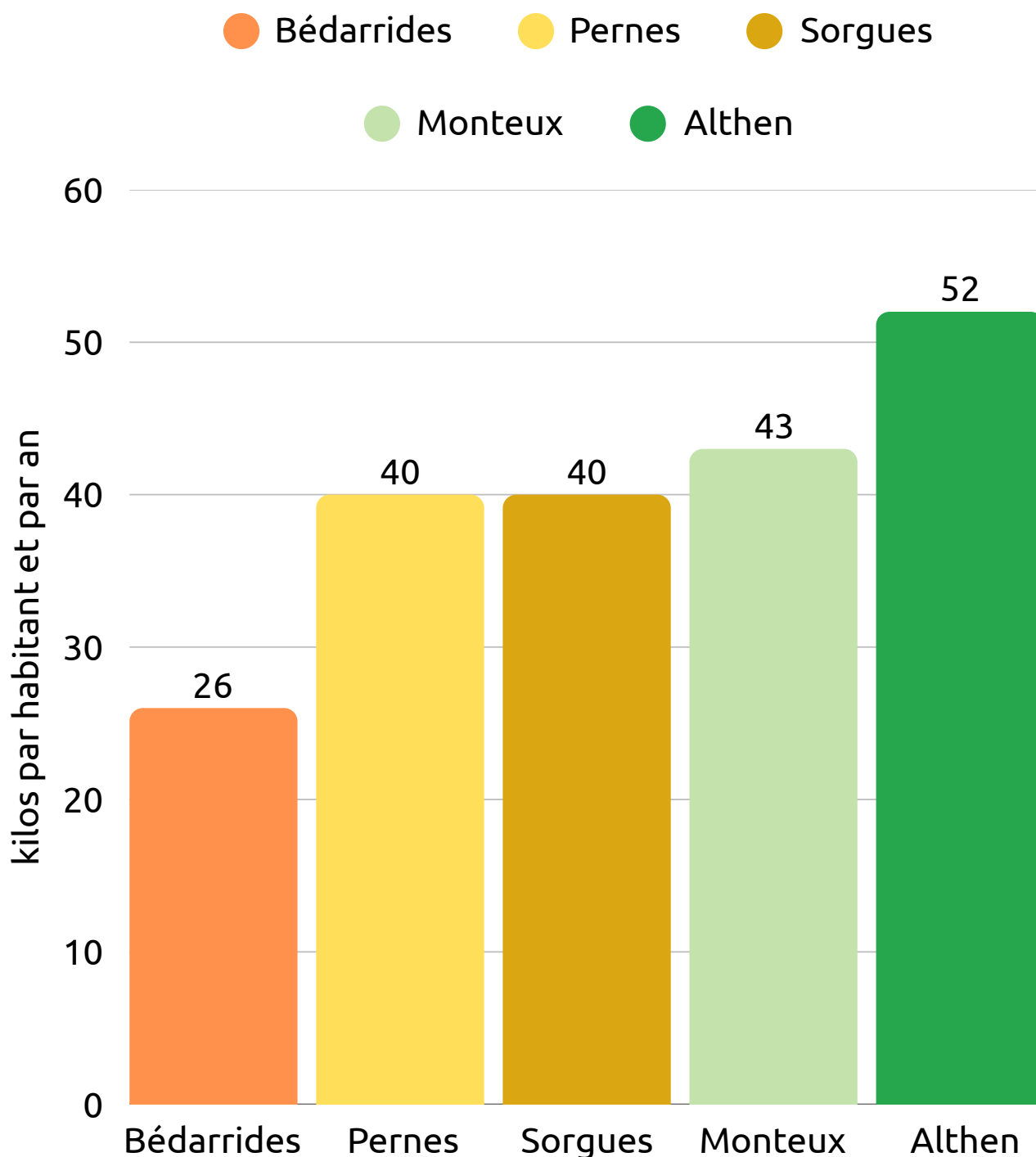
Ratio ordures ménagères à Sorgues entre 2019 et 2024

Collecté par habitant et par an



Comparatif du ratio collecte en kilos par habitant et par an entre les communes du territoire

Ratio de tri par commune en 2024



Ratio des ordures ménagères par commune en 2024

